



HAL
open science

Le risque d'inondation peut-il constituer une ressource dans la conception de projets dès lors qu'il implique des usagers soucieux de leur cadre de vie ?

Julie Blin

► To cite this version:

Julie Blin. Le risque d'inondation peut-il constituer une ressource dans la conception de projets dès lors qu'il implique des usagers soucieux de leur cadre de vie ?. Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-01619457

HAL Id: dumas-01619457

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01619457v1>

Submitted on 19 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Julie BLIN

DIRECTRICE DE MEMOIRE
Aurélie ARNAUD

Le risque d'inondation peut-il constituer une ressource dans la conception de projets dès lors qu'il implique des usagers soucieux de leur cadre de vie ?



RÉSUMÉ :

Les fondements de l'«habiter» touché par les problématiques environnementales suscitent des attentes nouvelles de la part de la population. Ces aspirations révélatrices d'une demande sociale des habitants - davantage d'espaces naturels, récréatifs, de lien social, de participation et de connaissance du territoire - entrent en résonance avec les projets en territoire à risque d'inondation qui déclinent selon le contexte ces différentes composantes.

Le risque d'inondation peut-il constituer une ressource dans la conception de projets dès lors qu'il implique des usagers soucieux de leur cadre de vie ?

MOTS CLÉS :

risque - inondation - demande sociale - projet - aménagement urbain - zone inondable

REMERCIEMENTS :

Je remercie ma directrice de mémoire Aurélie Arnaud pour sa disponibilité et ses éclairages sur le sujet et les règles de rédaction qu'impose un mémoire universitaire.

Je remercie mes professeurs et collègues de master qui ont su maintenir un niveau élevé d'attention et d'intérêt tout au long de l'année.

Je remercie également Nicolas Debiais qui a pu m'expliquer les fondements des projets du parc des Aygalades et de Bougainville et m'informer de leur actualité et du déroulement des études en cours.

SOMMAIRE :

Table des sigles	p 5
Introduction	p 6
1. «habiter» un territoire, les modalités et les demandes de la population	p 9
1. «habiter» un territoire	p 9
1.1.1- «Habiter», un rapport à l'échelle spatiale	p 9
1.1.2-«Habiter», un rapport au temps	p 11
1.1.3- «Habiter», un rapport social	p 12
1.2. Habiter la planète, nouveaux questionnements, nouvelles aspirations	p 13
1.2.1- «Habiter la terre» aujourd'hui, de nouveaux enjeux, une mise à l'épreuve	p 14
1.2.2- Les aspirations d'une population	p 17
1.2.3- Les tendances observées dans la population autour des questions de nature et d'environnement	p 19
1.2.4- Autres aspirations issues d'une demande sociale projetée sur le territoire	p 20
1.3. Les territoires à risque, où habiter avec le sentiment de vulnérabilité	p 20
2. Le risque d'inondation est-il uniquement une contrainte pour l'aménagement du territoire ?	p 26
2.1. Aperçu de la gestion du risque inondation en France	p 26
2.1.1- La gestion du risque d'inondation fondée sur la maîtrise de l'aléa	p 26
2.1.2- La prise en compte progressive de la vulnérabilité dans une attitude davantage préventive	p 28
2.1.3- Les moyens actuels de gestion du risque d'inondation, partage des rôles et contraintes	p 29
Les documents d'urbanisme Les outils juridiques et opérationnels d'aides à l'appréhension du risque De nouveaux outils davantage adaptés aux territoires	
2.2. Risque inondation et aménagement, une association qui ne va pas de soi	p 34
2.2.1- Risque inondation et aménagement, les éléments contradictoires	p 35
2.2.2- Le risque d'inondation devrait «marquer le territoire»	p 36
2.2.3- La «culture du risque» appliquée à la gestion préventive de l'inondation	p 38
2.2.4- Le «vivre avec» (l'inondation)	p 39
2.2.5- Le recours aux concepts de résilience et de mitigation pour envisager l'appréhension des crues	p 41
3. Le projet en territoire à risque d'inondation, un terrain pour la réalisation des aspirations des habitants ...	p 43
3.1. De nouvelles approches	p 43
3.1.1- Des projets urbains marquages d'échelle	p 44
L'échelle du bassin versant L'échelle urbaine	

L'échelle du quartier ou échelle de familiarité et de voisinage

L'échelle de la parcelle

L'échelle de l'ouvrage ou du détail

3.1. 2- Des projets urbains marquages de temps p 49

3.1. 3- Des projets marquages de social p 52

3.1. 4- Tableau synthétique des déclinaisons possibles de projet en contexte de risque d'inondation p 55

3.2. Deux exemples de projets intégrant les aspirations des habitants et le risque d'inondation p 57

3.2.1- Le Parc des Aygalades à Marseille p 57

3.2.2- Les aménagements littoraux à la Rochelle p 62

Conclusion p 66

Table des figures p 68

Bibliographie p 70

TABLE DES SIGLES

AFP : Agence France Presse

AVAP: Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

CEMAGREF : Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement

CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

ENS : Espace Naturel Sensible

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

GON : Global Office Network

IGN : Institut Géographique National

MEDD : Ministère de l'écologie et du Développement Durable

PCS : Plan Communal de Secours

PLU : Plan Local D'Urbanisme

PPR : Plans de Prévention des Risques

PPRI : Plans de Prévention des Risques d'inondation

PSS : Plan de Secours Spécialisé

SAGE : Schémas d'Aménagement de la Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriales

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

INTRODUCTION

Dans un contexte actuel où les questions environnementales font de plus en plus débat, le constat largement partagé d'une remise en cause de notre modèle basé sur l'impératif productif exploitant les ressources naturelles à disposition aboutit à des choix nouveaux, tant du point de vue des activités économiques, que des comportements individuels, ou encore de notre rapport au territoire.

Le changement climatique conséquent à l'augmentation des gaz à effet de serre notamment a accru les risques naturels par la fréquence des épisodes climatiques, et installé une situation irréversible avec la montée des températures et des eaux à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, la population impactée comme le citoyen concerné, portés par des aspirations nouvelles, entendent s'exprimer quant à leurs réticences et désirs, voire prendre part aux décisions touchant à l'aménagement du territoire qui se trouve être également leur cadre de vie.

Dans le cas particulier des territoires à risque ¹, et spécifiquement le risque d'inondation, nous verrons comment les attentes de la population peuvent converger vers des projets ² mieux intégrés, mieux partagés par les différents acteurs et pérennes.

L'objet de la réflexion sera donc de montrer une certaine coïncidence entre les attentes des habitants - davantage d'espaces naturels, récréatifs, de lien social, de participation et de connaissance du territoire - et certains projets en territoire à risque d'inondation. Ainsi, nous verrons qu'une nouvelle approche du risque, non plus considéré exclusivement comme une

¹ - Une définition du risque par la Commission interministérielle de l'évaluation des politiques publiques. Commissariat Général du Plan (1997): « un événement dommageable, doté d'une certaine probabilité, conséquence d'un aléa survenant dans un milieu vulnérable. Le risque résulte, donc, de la conjonction de l'aléa et d'un enjeu, la vulnérabilité étant la mesure des dommages de toutes sortes rapportés à l'intensité de l'aléa. A cette définition technique du risque, doit être associée la notion d'acceptabilité pour y intégrer sa composante sociale. » www.dictionnaire-environnement.com

- Une définition du risque naturel par l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) : « un phénomène naturel violent ou extrême, d'origine météorologique ou climatique, qui peut se déclencher en n'importe quel point de la planète, sachant que certaines régions sont plus exposées que d'autres à tel ou tel risque. Lorsque des vies et des moyens d'existence sont détruits, on parle de catastrophe naturelle. »

- Une définition plus scientifique par B. Ledoux (Ledoux, B. (2006) *La gestion du risque inondation*. Tec & doc) introduisant les concepts d'aléa, enjeu et vulnérabilité davantage opérante pour notre réflexion : « le croisement d'un aléa et d'enjeux, eux-mêmes caractérisés par une vulnérabilité ». (aléa : « probabilité de survenance et d'intensité » ; enjeu : « populations, habitations, équipement... » ; vulnérabilité : « propension à subir des dommages »). Définition elle-même résumée par l'équation $\text{risque} = \text{aléa} * \text{enjeu} * \text{vulnérabilité}$ (Favier R. [sous la dir. de], *Actes du second Colloque international sur l'histoire des risques naturels*, à la MSH-Alpes, Grenoble, mars 2001) www.dictionnaire-environnement.com

² Nous entendons ici le mot « projet » au sens large mais notre développement se concentrera sur le territoire urbain. Nous partons de cette définition proposée par un article dans la revue en ligne Métropolitiques qui nous convient car il laisse ouvert le concept au-delà de l'aménagement (projet territorialisé ex : construction, infrastructure, espace public...) soit une intention « en adéquation avec ses diverses finalités sociales, économiques et environnementales [...]. Cette démarche peut être décomposée en trois grandes composantes : le programme, la préfiguration (ou conception) et la réalisation opérationnelle qui inscrit le projet dans la réalité urbaine. » (Meunier, F., & Buffat, M. La programmation urbaine, entre projet politique et projet urbain, <http://www.metropolitiques.eu>)

contrainte mais comme une composante substantielle du projet, peut produire de nouvelles formes d'interaction entre la population et le territoire.

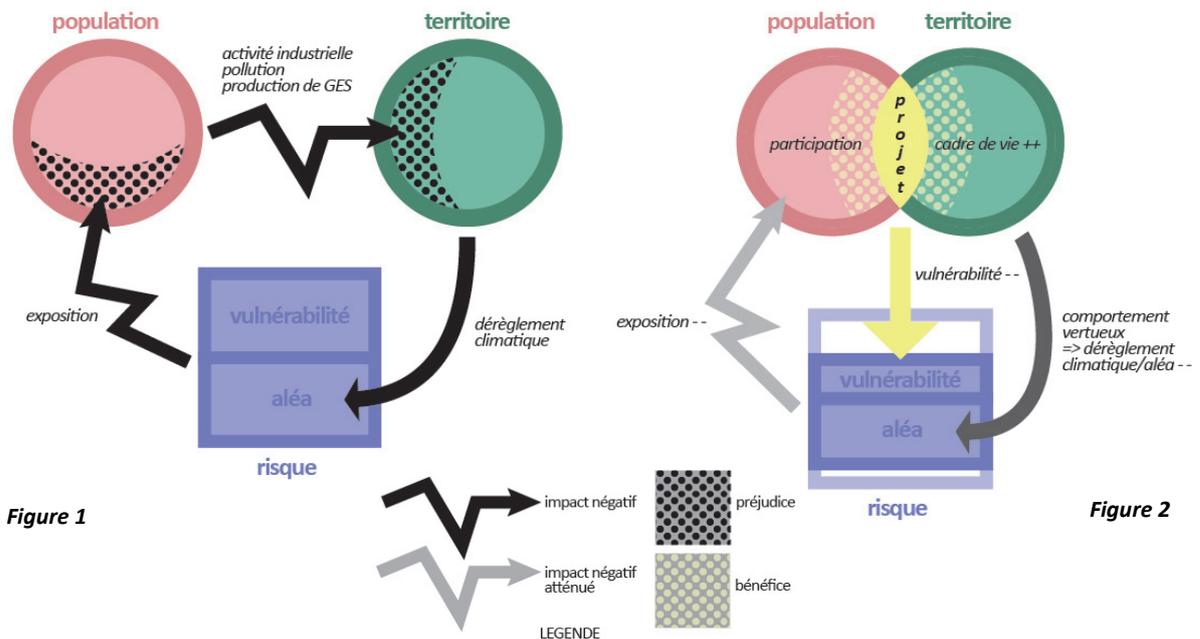


Figure 1

Figure 2

Les figures 1 et 2 illustrent deux perspectives différentes d'inter-relation entre le risque la population et le territoire.

Figure 1 : le constat des mécanismes à l'œuvre avec le modèle industriel et post industriel responsable de l'impact environnemental sur le territoire par l'augmentation des gaz à effet de serre. Le changement climatique agit sur l'aléa du risque qui augmente l'exposition des personnes à celui-ci. Les relations de causes à effet sont strictement négatives génèrent l'inflation du risque et des préjudices (au territoire et à la population)..

Figure 2 : la conception du projet comme un croisement entre la population et le territoire (dans un rapport étroit avec la notion d'«habiter») produit des effets positifs sur le risque

- en diminuant la vulnérabilité
- en diminuant l'impact environnemental et donc l'aléa dans le cas de projets prenant en compte le développement durable

En conséquence, la population se trouve moins exposée au risque et les bénéfices sur le territoire s'évaluent au regard des aspirations de la population en terme de cadre de vie (nature, usages...) et de participation (lien social, implication citoyenne...).

Partant d'une certaine intuition de correspondance entre ce que seraient des aspirations nées chez des habitants et des projets émergeant en territoire à risque d'inondation aujourd'hui, le travail a procédé par l'approche successive des éléments de la proposition. D'abord une approche socio-philosophique des sens attribués au verbe «habiter» se basant sur plusieurs auteurs ayant écrit sur le sujet.

Puis nous avons mis en perspective le terme «aspiration» au regard du contexte environnemental actuel par le recollement d'articles, études, sondages ce qui a procédé d'une approche plus expérimentale tendant à faire ressortir des thèmes - ce que nous avons regroupé sous le terme «aspirations» - récurrents.

La question du risque d'inondation remise dans un premier temps dans son contexte réglementaire historique est ensuite analysée à travers les travaux de différents chercheurs spécialisés dans la question du risque, du risque d'inondation ou de l'aménagement urbain.

Partant d'un couple risque inondation/projet a priori antagoniste, de nouvelles pistes apparaîtront permettant d'envisager leur interrelation sous des angles nouveaux. Partant d'exemples concrets classés par thématique, nous feront un inventaire choisi des différents projets susceptibles de se mettre en place dans les territoires à risque d'inondation.

Suite à des entretiens avec un concepteur et un ingénieur spécialisé dans l'aménagement des cours d'eau, nous présenterons deux exemples représentatifs de notre propos sur l'hypothèse d'une coïncidence entre les aspirations précédemment formulées et des formes de projet.

Dans un premier temps nous étudierons ce qu'implique «habiter un territoire» d'un point de vue physique et symbolique en l'envisageant sous trois modalités de présence- échelle spatiale, temps, social-. Nous montrerons comment cette relation au territoire évolue simultanément, au rapport à la nature et aux pratiques sociales du territoire sous l'influence de préoccupations liées à l'environnement. Nous feront ici un état des lieux des nouvelles aspirations des habitants dans ce contexte. Le risque naturel et plus spécifiquement le risque d'inondation sera ensuite regardé à travers ses deux composantes que sont l'aléa et la vulnérabilité, cette dernière contraignant fortement le rapport à l'environnement vécu mais pouvant aussi ouvrir à de nouvelles pistes de réflexions sur les réponses à mettre en place en terme de stratégie de gestion du risque.

Dans une seconde partie nous verrons comment l'émergence des sciences sociales dans la vision du risque d'inondation a joué de concert avec un durcissement des enjeux urbains (densité des personnes et des activités), et aujourd'hui avec l'aggravation de l'aléa sous l'influence du climat, pour faire apparaître le facteur vulnérabilité comme un levier prioritaire dans sa gestion.

Nous évoquerons le risque d'inondation sous l'aspect réglementaire au regard de l'évolution des textes, des dispositifs mis en place dans ce sens. Nous constaterons en effet une plus grande importance accordée à la prévention et des formes d'aménagement urbain, mieux intégrées car incorporant le risque d'une manière plus positive au projet. Nous verrons que des démarches et concepts tels que la «culture du risque», le «vivre avec» et la «résilience» sont à l'œuvre pour créer des projets mieux adaptés au territoire à risque d'inondation.

La troisième partie décrira les spécificités de ces projets, construction, espace public ou pédagogique qui font du risque si ce n'est le centre du projet, au moins une composante essentielle. A travers la même grille de lecture -échelle spatiale, temps, social- que nous avons abordé l'«habiter» nous verrons qu'il existe des recoupements entre les projets et les aspirations des habitants qui s'exprime tant dans l'élaboration partagée des projets que la mise en scène de la nature et des éléments dans le paysage, aboutissant à une meilleure intégration des enjeux humains et des phénomènes naturels. Nous montrerons un projet significatif à cet égard afin d'illustrer à la fois une démarche pédagogique, une réponse en terme de sécurité et une mise en espace s'appuyant sur l'approche par le paysage.

1. Habiter un territoire, les modalités et les demandes de la population

La notion d'habiter est complexe. Elle évoque d'abord un rapport physique à l'espace mais se définit aussi comme l'essence de l'être chez certains philosophes. Liée notamment à la question de l'échelle, elle touche également d'autres dimensions telles que le temps et le rapport social. De là, nous aborderons la question des aspirations propres à la société d'aujourd'hui et nous verrons comme elles sont marquées par le débat actuel sur l'environnement. Enfin, le changement climatique étant pour partie liée à des phénomènes naturels nouveaux, nous aborderons la notion d'habiter dans les territoires soumis au risque.

1.1. «Habiter» un territoire

Les deux objets induits par le verbe 'habiter' sont l'homme et l'espace et les modalités de leur interaction. Dès lors que l'homme investit l'espace, celui-ci devient territoire et s'en trouve emprunt d'un caractère humain, anthropique, voire social.

A. Lemoine travaillant sur la définition du mot territoire cite Guy Di Méo pour qui il « témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité »³. Ici le territoire acquiert un caractère social par rapport à l'«espace», lieu matériel.

Nos lectures sur le thème de l'«habiter» nous font observer qu'il s'invite dans de nombreux champs et revêt à ces occasions des significations ou symboliques différentes.

Nous proposerons d'aborder la notion d'«habiter» selon trois thématiques nous paraissant pertinentes pour aborder les dimensions du terme, qui sans être exhaustives nous permettrons ensuite de décliner cette notion d'«habiter» dans des contextes plus spécifiques : les demandes actuelles par rapport à l'«habiter» et l'«habiter» en territoire à risque.

1.1.1- «Habiter», un rapport à l'échelle spatiale

Au-delà de ce que nous intéresse en premier lieu -l'idée d'habiter un territoire- le terme est plus couramment employé pour parler du logement et les synonymes sont multiples : logis, maison, abri, demeure... Inversement on peut habiter un pays, un continent voire se considérer comme citoyen du monde, expression souvent entendue aujourd'hui. On comprend que les dimensions auxquelles on fait référence n'induisent pas le même type de rapport au territoire, ne serait-ce que parce que nous habitons avec notre corps et qu'il n'appréhende pas ces différences étendues de la même façon. S. Vassart⁴ tire de l'étude de Moles la notion d'enracinement et de centralité de l'homme par rapport au lieu habité :

« L'homme a besoin d'espace, mais plus encore d'un lieu, ce que Moles appelle le point « Ici », lieu de l'enracinement. Moles décrit ensuite l'espace qui s'étend

³ Lemoine, A., *Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie*, L'Espace géographique 2006/2 (Tome 35), p115-132

⁴ Vassart, S. « Habiter », *Pensée plurielle* 2006/2 (no 12), p. 9-19. DOI 10.3917/pp.012.09

autour du sujet comme une série de coquilles emboîtées, de la plus petite (l'échelle du corps) à la plus grande (l'échelle du monde). Ces zones concentriques sont différenciées dans l'espace selon leur distance au sujet mais aussi selon la représentation, le vécu et l'expérience qu'en a l'individu. »

L'idée de ces coquilles emboîtées évoque une appréhension de l'espace et de l'«habiter» à toute les échelles de proche en proche, idée reprise par M. Stock⁵ dans son analyse des thèses de Sloterdijk pour qui «habiter» c'est créer des sphères:

« Parce qu'habiter signifie toujours déjà habiter, dans le petit que dans le grand, les hommes sont des êtres qui mettent en place des mondes ronds et regardent les horizons. Vivre dans des sphères signifie d'engendrer les dimensions dans lesquelles les êtres humains peuvent être contenus.»

Il va de soi alors que notre appréhension de l'espace de proximité ou physiquement investi diffère de notre appréhension du lointain même si de proche en proche, par le jeu des imbrications des coquilles et des sphères, nous habitons finalement le monde.

Néanmoins, la distance n'implique pas les mêmes modalités d'«habiter» et en d'autres termes, l'enracinement précédemment évoqué, comme la notion de centralité, n'impliquent pas le même rapport à l'espace habité, le même rapport au territoire. M. Stock nous éclaire grâce à ce qu'il définit comme le «modèle Heidegger-Moles» c'est-à-dire: « le rapport à l'espace qui valorise la proximité, l'enracinement, l'immobilité, la fixité [...] où l'espace des individus serait organisé de façon concentrique selon un gradient de familiarité, de l'espace proche au vaste monde ». Il constate le lien entre ces échelles qui ne serait pas simplement hiérarchique :

« Ensuite, elle permet également de ne pas limiter l'habiter aux seuls espaces du quotidien, aux seuls espaces pratiqués "habituellement". L'acte d'habiter ne se réduit pas aux activités consistant à résider (habitat et pratiques immédiatement périphérique), elle intègre l'idée selon laquelle il n'y a pas des niveaux hiérarchiques de pratiques spatiales (échelle du quotidien, de l'occasionnel - Europe - et de l'exceptionnel - Monde) mais à la fois une étroite relation et un télescopage entre ces différents niveaux.»⁶

Nous pouvons rapprocher ce concept de l'espace vécu, l'espace de l'expérience -par rapport à l'espace extérieur lointain et l'espace de la représentation- qui est aussi l'espace dans lequel nous habitons. Il faut l'entendre alors dans le sens le plus matériel et essentiel du terme : avoir un abri, avec son moyen d'expression : l'acte de bâtir. La distinction qu'opèrent F. Guérin-Pace et E. Filippova⁷ entre le sentiment d'«appartenance» et celui d'«appropriation» permet de nuancer encore davantage le propos. L'«appartenance» est le premier degré d'investissement par la socialisation et les connaissances liées à un territoire. L'«appropriation» spatiale indique un attachement plus fort par une plus grande implication dans les lieux et un certain bien-être éprouvé. Enfin, on pourra également parler d'«incorporation» lorsque les lieux font totalement sens pour l'individu. Les auteurs affirment par ailleurs que le sentiment d'appartenance à un lieu est indépendant du territoire qu'on habite.

Convoquons à nouveau Heidegger⁸ à ce propos. Pour lui, l'acte de bâtir et d'habiter sont étroitement liés et ce dernier préexisterait à celui de bâtir : « Nous n'habitons pas parce que nous

⁵ Stock M., *Théorie de l'habiter. Questionnements*. Paquot T., Lussault M. & Younès Ch. Habiter, le propre de l'humain., La Découverte, pp.103-125, 2007.

⁶ Stock M., op. cit

⁷ Guérin-Pace, F., & Filippova, E. (2008). *Ces lieux qui nous habitent: identités des territoires, territoires des identités*. Ed. de l'Aube

⁸ Heidegger, M. (1958). Bâtir habiter penser. *Essais et conférences*, 170-193

avons bâti, mais nous bâtissons et avons bâti pour autant que nous habitons, c'est à dire que nous sommes les habitants et sommes comme tels. » et « bâtir est, dans son être, faire habiter. Réaliser l'être du bâtir, c'est édifier des lieux par l'assemblent des espaces. C'est seulement quand nous pouvons habiter que nous pouvons bâtir ». Ainsi, les conditions d'habitabilité seraient un préalable : il faut qu'un site ait ce potentiel d'abri pour bâtir afin d'habiter. Nous pouvons l'interpréter comme une intentionnalité par rapport à un lieu. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce lieu choisi, outre sa qualité d'«habitabilité» (en terme de ressources, de fonctionnalités...), serait un lieu plus subjectivement habitable, un lieu élu, à l'endroit duquel on pressentirait un attachement possible. Apparaît alors la notion de processus et d'intentionnalité, un projet d'habiter, qui implique le choix du lieu et l'acte de bâtir. Ici nous pouvons utiliser le «bâtir» de Heidegger comme métaphore de l'expérience d'habiter dans le sens d'une construction des usages au sein du territoire, à la fois matérielle et immatérielle, et inscrite dans la durée.



Figure 3

1.1.2- «Habiter», un rapport au temps

D'abord, pour Bachelard, l'habiter s'exprime par des pratiques et des représentations inscrites dans le temps.⁹

Dans l'étude de certaines populations soumises à des territoires en mutation, B. Botea et S. Rojon développent le concept de «pensée nomade». Pour elles, l'habiter n'est pas du registre de la sédentarité mais d'un rapport temps-espace mettant en jeu la dimension du parcours: « l'habiter[...] sera conçu de manière non «aréale» mais «linéale», selon une pensée de l'inséparabilité du temps et de l'espace.»¹⁰

Le travail de F. Herouard sur un «savoir faire habiter»¹¹ entrepris à l'occasion de rencontres entre professionnels et habitants s'arrête sur la question de la durée dans le processus d'habiter. Il écrit que l'enracinement allant avec le fait d'habiter s'accompagne de la notion de demeurer et

⁹ Bachelard, G.. (1957). *La poétique de l'espace*. Paris: Presses universitaires de France.

¹⁰ Bianca Botea et Sarah Rojon, « Introduction », *Parcours anthropologiques* [En ligne], 10 | 2015

¹¹ Herouard F. Habiter, Etre, bien-être : éléments de méthode pour une investigation auprès des habitants, UMR 7544 LOUEST, <http://eso.cnrs.fr/fr/manifestations/pour-memoire/peut-on-pretendre-a-des-espaces-de-qualite-et-de-bien-etre/habiter-etre-bien-etre-elements-de-methode-pour-une-investigation-aupres-des-habitants.html>

s'attarder, la répétition et la routine contribuant à une certaine expression de l'«habiter». Notons également l'étymologie commune des mots «habiter» (du latin *habitare* du même sens) et «habitude» (du latin *habitu*) tous deux dérivés de *habere* (avoir, posséder) qui rappelle la notion d'appropriation.

L'étude de Ricoeur par M. Breviglieri l'amène à cette réflexion :

« Il me semble envisageable d'établir une anthropologie de l'habité attentive à cette quête primitive d'enracinement solide [...] Il y est alors question de comprendre l'apparition et l'affermissement de cette assurance à partir de la continuité qui tient liés l'émergence et le sentiment du vital, les premiers savoir-faire basiques préformés et les habitudes qui s'installent à demeure au milieu des choses rendues familières à l'usage. Quelque chose vient bien toucher, à travers ce fil de continuité qui se traduit dans l'expérience naturelle d'un monde familier à l'intime genèse de l'assurance de pouvoir [...].»¹²

«Habiter» implique ici une notion de continuité liée à l'enracinement et à l'habitude en introduisant également la question de l'usage. M. Stock le dit autrement : « la durée d'habiter est vue comme étant le vecteur de l'habitude, des routines, des actions récurrentes et récursives .»¹³

Nous voyons que le temps est toujours lié au phénomène d'attachement et d'enracinement, comme un confortement dans le fait d'habiter. Aussi, la notion d'habitude nous conduit à définir plus généralement le rapport de l'homme à l'espace habité à travers le concept du «faire». A ce sujet M. Stock écrit :

« [...] les individus ne sont pas dans un espace pré-déterminé, mais sont avec de l'espace, qui est sans cesse créé et vécu (*gestalten* et *erleben*). Ils ne sont pas seulement, mais font aussi avec de l'espace : la problématique de l'action, la mise en place de stratégies et de tactiques ainsi que les difficultés en termes de pratiques à l'épreuve doivent également être considérées. [...]“Le rapport aux lieux n'existe donc pas en soi, de façon indépendante, mais est toujours relié à la question des pratiques.»¹⁴

En introduisant la question des pratiques, nous inscrivons la fonction d'habiter dans un rapport plus large qui inclut l'activité et autrui, c'est-à-dire la société.

1.1.3- «Habiter», un rapport social

Pour M. Stock encore, «habiter» n'est pas seulement être dans l'espace mais faire avec de l'espace, et le rapport au lieu n'existe pas en soi mais est toujours relié à la question des pratiques¹⁵. Pour l'auteur ces pratiques font sens en tant que «manières» plus que par leur localisation ou fréquence. Heidegger va plus loin en avançant qu'«habiter c'est être» ou encore qu'habiter est la condition fondamentale de l'être humain. Cette phrase se traduit aussi par l'expression «être-présent-au-monde-et-à-autrui» traduisible en allemand par «dasein» (composition de "ici" et "être") qui doit être comprise comme un rapport non spatial mais plutôt relationnel «dans la communauté des hommes» :

¹² Breviglieri, M. *L'espace habité que réclame l'assurance intime de pouvoir: Un essai d'approfondissement sociologique de l'anthropologie capacitaire de Paul Ricoeur*. Études Ricoeuriennes/Ricoeur Studies, 2012

¹³ Stock M. dans Lazzarotti Olivier et al. *Habiter. Vers un nouveau concept ?* Paris, Armand Colin (pp. 59-78), 2012

¹⁴ Stock M. op. cit

¹⁵ Stock M. ibidem

« Habiter, être mis en sûreté, veut dire : rester enclos dans ce qui nous est parent, c'est-à-dire dans ce qui est libre et qui ménage toute chose dans son être. Le trait fondamental de l'habitation est ce ménagement. Il pénètre l'habitation dans toute son étendue. Cette étendue nous apparaît, dès lors que nous pensons à ceci, que la condition humaine réside dans l'habitation, au sens du séjour sur terre des mortels.»¹⁶

Dans son essai *L'homme spatial*¹⁷ Lussault montre tout ce que nous projetons sur l'espace habité, sa valeur « est celle que les individus les groupes et les organisations y projettent et y fixent, en raison même de l'état, dans la société donnée, des systèmes de définition et de qualification des valeurs sociales. » Et encore : « Ce couplage interactif «spatialisation-sémantisation» instaure le statut d'objet de valeur de l'espace. »

Aussi, nous qualifions l'espace habité davantage pour ce qu'il représente par rapport à un système de valeur propre à un groupe que pour ses qualités intrinsèques, ou celles que lui attribuerait subjectivement un individu isolé. Cela sous-tend que nous habitons une société empreinte de certaines valeurs et que nous pratiquons le territoire avec d'autres, soumis au même système de représentation. Il nous semble intéressant de retenir ici ces deux notions de valeurs partagées entre habitants d'un même espace et de statut d'«objet de valeur» que nous pourrions également mettre au pluriel : «objets de valeurs» tant nous pensons que le territoire est un objet polymorphe et polysémique.

Alors que la notion d'échelle nous fait comprendre que le fait d'habiter se décline du plus proche (soi) au plus lointain (appartenance symbolique représentation), notre rapport à l'«habiter» n'implique pas les mêmes enjeux affectifs ou le même attachement. Il diffère en effet de l'échelle du lieu vécu à l'échelle du lieu éloigné représenté quand bien même nous y serions attachés pour une raison particulière (comme il pourrait s'agir d'une vaste étendue, le sentiment d'appartenir à une nation par exemple). Le temps rend compte d'une durée propice au sentiment d'enracinement et renforce le sentiment d'«habiter». Néanmoins, la notion d'«habiter» ne se réduit pas à un état physique, simple spatialisation du corps situé en un référentiel spatial donné. Elle implique un ensemble relationnel dont l'homme est le centre et pratique le territoire au sein d'un groupe qui partage les valeurs et les représentations qui lui sont attachées.

1.2. Habiter la planète, nouveaux questionnements, nouvelles aspirations

Alors que la question environnementale alimente le débat politique à l'échelle mondiale, la sphère scientifique se mobilise pour établir des diagnostics et des prévisions qui laissent peu de doutes quant à la nécessité d'agir. L'information largement relayée infuse dans l'opinion qui engendre de nouvelles aspirations pour ces habitants de la planète et des territoires vécus au quotidien. Nous verrons d'abord comment définir le terme d'«aspiration» dans ce contexte. Nous décrivons enfin

¹⁶ Heidegger, M. op. cit

¹⁷ Lussault, M. *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain* (Vol. 363). Paris: Seuil, 2007

ces nouvelles aspirations parmi le désir de nature, d'implication sociale, de connaissance du patrimoine.

1.2.1-« Habiter la terre» aujourd'hui, de nouveaux enjeux, une mise à l'épreuve

Il n'est pas question de récrire une définition de l'«habiter» qui se substituerait à ce que l'on vient d'énoncer mais plutôt de la confronter au concret et à l'époque actuelle. Pour reprendre le concept d'«être-au-monde» de Heidegger, étant entendu qu'il s'agit plus d'un rapport relationnel que d'un positionnement physique (dans le monde), nous voyons que l'histoire contemporaine a fait évoluer tant nos idéaux, nos mode de vie, nos modèles socio-économiques que notre rapport à l'environnement. En effet, la France connu une croissance exponentielle depuis les années 1950 avec l'après guerre et le développement de l'industrie. Nous avons depuis remis en question un modèle productiviste fondé sur les sciences et un rapport prométhéen avec la nature, et avons, pour la plupart, essentiellement les démocraties occidentales dans un premier temps, peu à peu admis ses limites ¹⁸.

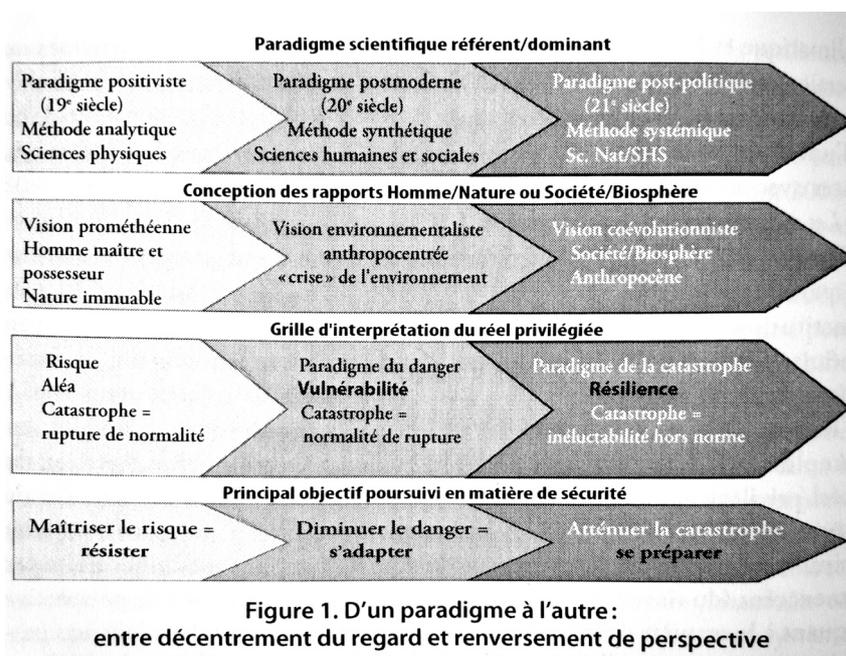


Figure 4

L'émergence de la notion d'environnement, dont le terme même n'est d'ailleurs véritablement apparu que dans les années 1960, va de pair avec cette conscientisation. Aussi, l'état des lieux de l'activité humaine sur la planète a fait l'objet de mesures (comme l'empreinte carbone par exemple), de bilans, et de prévisions quant aux évolutions possibles à brève et longue échéance. Nous limiterons notre propos sur l'émergence de la notion d'environnement à ses corollaires, c'est-à-dire aux phénomènes majoritairement admis comme avérés qui aujourd'hui interfèrent avec l'«habiter».

¹⁸ McNeill, J. R., & Beaugrand, P. (2010). *Du nouveau sous le soleil: une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*. Champ Vallon

A la demande du G7 dans le cadre du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) créé en 1988 mobilise près de 3500 scientifiques pour produire un rapport tous les cinq ans. Il consiste en une synthèse de l'état des connaissances sur le climat, basé sur les travaux publiés dans des revues scientifiques¹⁹. Voici quelques conclusions qui synthétisent le contenu du dernier rapport publié en 2014 :

- les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, a conduit à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre transformant le climat à un rythme jamais vu par le passé.
- Le lien entre les activités humaines et l'accroissement des températures constaté depuis 1950 est extrêmement probable
- Une hausse du niveau des mers est prévue, tous scénarios confondus, située entre 29 et 82 centimètres d'ici la fin du 21^{ème} siècle (2081-2100)
- Les experts s'attendent également à ce que le réchauffement climatique provoque des événements météorologiques extrêmes plus intenses, tels que les sécheresses, pluies diluviennes et – cela est encore débattu – des ouragans plus fréquents
- Pour maintenir la hausse des températures sous le seuil de deux degrés, nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 10% par décennie
- Entre 2016 et 2035, il est probable que les températures moyennes de l'air augmentent en moyenne de 0,5°C (de 0,3 à 0,7°C selon les scénarios) soit +1,2°C entre 2016 et 2035 par rapport à 1850.

Ajoutons au problèmes des changements climatiques, leurs causes et leurs effets, la question de l'épuisement des ressources naturelles et leurs conséquences : la modification de l'environnement²⁰. L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) a publié un rapport sur les «Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030»²¹ où sont abordés dans le chapitre *Le monde à l'horizon 2030 - Les conséquences de l'inaction des pouvoirs publics* les défis environnementaux parmi lesquels la biodiversité, l'eau douce, les flux de déchets et de matières et la santé.

Parallèlement à la démarche scientifique d'initiative internationale menée par le GIEC dont les conclusions sont majoritairement admises aujourd'hui, le sujet du changement climatique et ses conséquences voient une large exposition dans les sujets d'actualités débattus, les médias, les programmes de certaines formations politiques... Tous les champs y compris celui des sciences humaines s'en emparent. L'environnement fait l'objet d'un onglet spécifique sur les sites des grands journaux nationaux au même titre que la politique ou l'économie («Planète » pour Le Monde, «Sciences & Environnement» pour Le Figaro). Récemment, deux nouveaux indicateurs du problème de l'épuisement des ressources naturelles sont venus illustrer de façon très pragmatique ces problèmes. D'abord l'indice du «nombre de planètes nécessaires» pour produire les ressources que nous consommons – en utilisant de l'eau et des surfaces agricoles – et pour absorber les déchets générés. L'article du 15/05/2017 paru dans Courrier international rapporte les conclusions du National Footprint Accounts 2016 : «si nous vivions comme 30 % des nations, essentiellement en Afrique et en Asie, moins d'une planète suffirait pour satisfaire nos besoins. Mais il faudrait plus de

¹⁹ Gemenne F., *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, 2009

²⁰ Terme utilisé par l'OCDE dans son rapport Les conséquences, D. L. I. Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 (chapitre. «Facteurs de modification de l'environnement»)

²¹ OCDE ibidem

neuf Terres si la population mondiale vivait comme le Luxembourg »²². Global Footprint Network quant à lui calcule chaque année le «jour du dépassement de la Terre» qui arrive chaque fois plus tôt. Le 1er juillet 2017 Le Monde titrait : «Depuis aujourd'hui, l'humanité vit à crédit » (en 1974 le jour de dépassement se situait début décembre).

Le «jour du dépassement», quand l'humanité vit à crédit

L'empreinte écologique (consommation de ressources et rejets de polluants) dépasse la capacité de régénération de la Terre

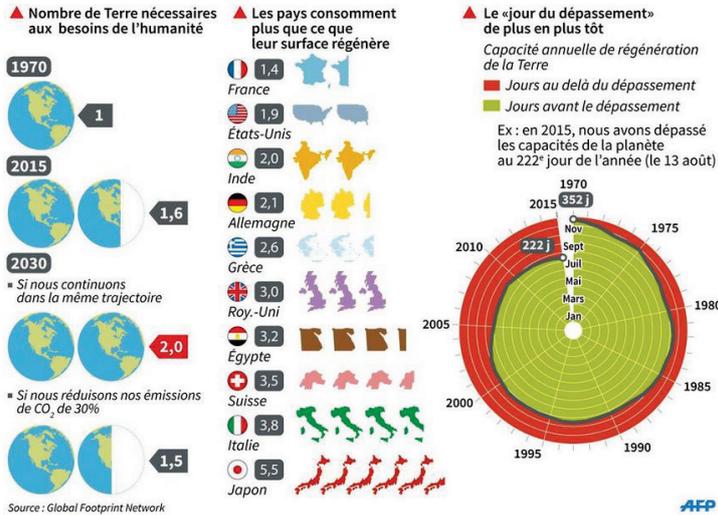


Figure 5

Le WWF (de l'anglais World Wide Fund for Nature), utilise un autre outil, l'«empreinte écologique» qui consiste pour chaque individu à calculer la surface dont il a besoin pour produire ses biens et absorber ses déchets²³. Ces indicateurs très parlants s'accompagnent par ailleurs d'une offre d'information très importante pour qui s'intéresse à ces différents sujets, et les rapports scientifiques chiffrés les plus pointus côtoient les sites de contenu adressé aux professionnels comme les sites pédagogiques à l'intention du grand public, tous en libre accès sur internet.



Figure 6

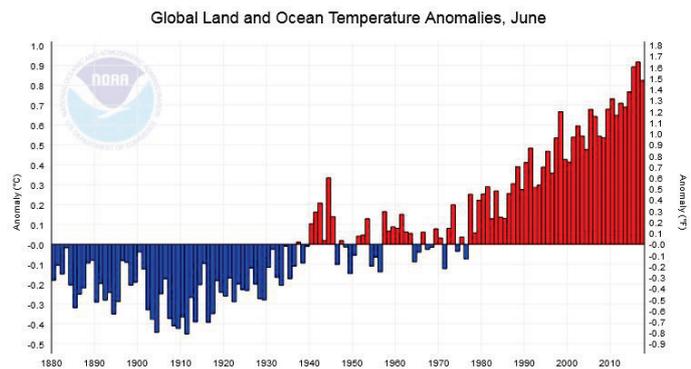


Figure 7

²² www.footprintnetwork.org

²³ Questionnaire disponible sur le site www.wwf.fr cité dans l'article de *Le Monde*, Le WWF prend les empreintes de l'homme sur la planète du 22/08/2002

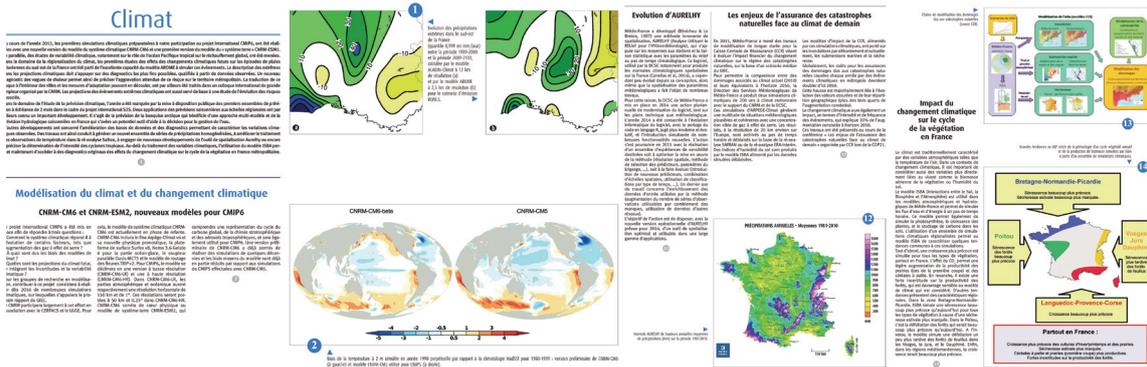


Figure 8

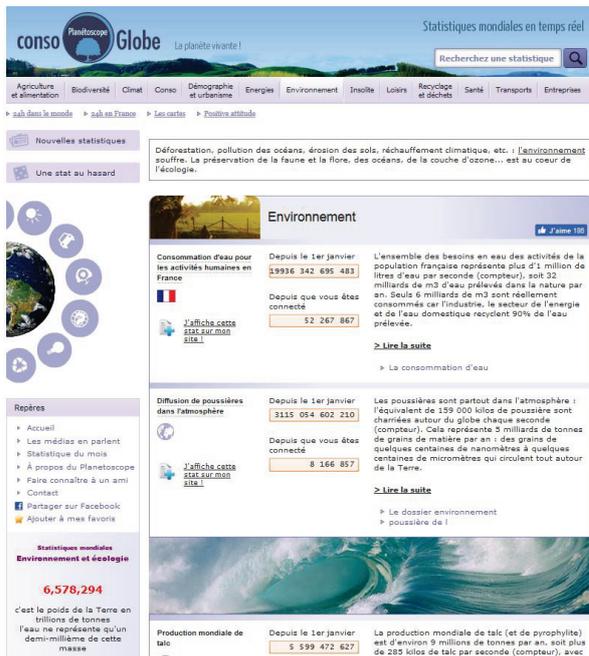


Figure 9

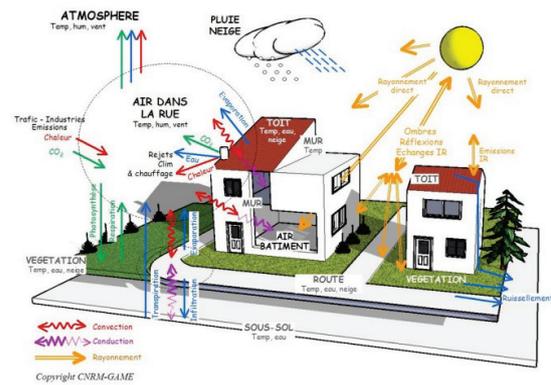


Figure 10

1.2.2- Les aspirations d'une population

Le travail du sociologue Chombart de Lauwe²⁴ nous permet d'appréhender le terme « aspiration ». Etudié plus spécifiquement dans le cas des aspirations liées à la culture et à l'éducation, il expose néanmoins des considérations d'ordre général utiles car transposables à notre sujet d'étude (les habitants).

« L'aspiration est définie comme un processus psychologique par lequel un sujet (individu ou groupe) est attiré et poussé vers un objet proche ou lointain, à travers des images, des représentations, des symboles, et qui contribue à définir et à orienter ses projets. Le sujet peut être un individu ou un groupe. L'objet peut se

²⁴ Chombart de Lauwe PH., 1971, *Pour une sociologie des aspirations. Eléments pour des perspectives nouvelles en Sciences Humaines*, Paris, Denoël et *Transformations De l'Environnement, Des Aspirations Et Des Valeurs / Par Paul-Henry Chombart De Lauwe Et Agnès Losonczi, Teolinda Bolivar, Stepan Nowakowski. etc.* Éditions du Centre national de la recherche scientifique (Paris), 1976

rapporter à un élément matériel de l'environnement ou à des idéaux lointains.
L'aspiration a toujours un aspect social en même temps qu'un aspect personnel.»

Nous retenons ici plusieurs arguments. D'abord, qu'il s'agit d'un processus psychologique, qui bien qu'il puisse être partagé (individu ou groupe) émane de l'individu singulier, nous dirions son fort intérieur. Dans ce sens, comme nous l'avons vu dans le cas où l'individu s'approprie un territoire dans un certain attachement, il est de l'ordre du désir et émane d'une représentation positive. Ensuite, l'aspiration peut émerger des objets physiques ou de concepts. Chombart de Lauwe écrit encore :

« Nous ne parlons d'aspirations que pour souligner l'importance de ce processus particulier dans un ensemble beaucoup plus vaste de processus sociopsychologiques incluant les représentations, les intérêts, les besoins, les valeurs, les projets, [...] qui correspond à ce que nous appelons l'élaboration culturelle. »

Aussi, nous pouvons ajouter aux objets et concepts précédemment retenus les manifestations de cette «élaboration culturelle» que nous simplifierons en les regroupant sous le terme représentations. Ainsi nous nous intéresseront aux objets, aux concepts mais également à leur représentations c'est à dire aux formes éloignées qui s'y rattachent.

Enfin, bien qu'éprouvée individuellement l'aspiration est souvent partagée par les membres d'un même groupe social et la considérer individuellement revient quelque part à en noter des nuances.

Ainsi, cette définition nous donne toute légitimité à chercher de quels ordres pourraient relever les aspirations de ce que nous pourrions identifier par une catégorie ou un groupe : «les habitants», entendu dans un sens large puisque déterritorialisé.

D'après ce que nous supposons, ces aspirations peuvent donc être d'ordre matériel, idéal ou symbolique.

Ici, nous nous sommes confrontés à la difficulté rencontrée pour trouver des sources immédiatement exploitables qui traiteraient exclusivement de ce sujet. Le plus souvent, les habitants sont interrogés sur des problématiques spécifiques et donc à travers un questionnement orienté, ou bien encore sur des faits ou projets réalisés pour en donner leur ressenti ou évaluation personnelle a posteriori. Il s'est avéré difficile de trouver des données sources ou autrement dit des études dont le libellé serait : « les nouvelles aspirations des habitants ». Aussi nous avons dû procéder autrement, par une sorte de recollement entre les sujets d'actualité, les sondages d'opinion récents, les considérations émanant de champs divers (sociologie, écologie politique, science...), notre analyse introductive du terme «habiter» et également notre intuition.

Le point de départ a consisté à s'appuyer sur le terme «nouvelles» qui de proche en proche, et en le confrontant à ce qui pourrait être d'«anciennes» aspirations, nous a conduit à nous interroger sur les moteurs qui seraient l'origine de leur évolution. Cette approche nous a semblé justifiée d'autant qu'elle prend pour objet un groupe, un ensemble sociétal et non des individus isolés qu'on pourrait suspecter d'être des cas isolés. Par ailleurs nous avons montré plus haut l'homogénéité et le caractère partagé des propositions qu'induit le terme aspiration ce qui nous conforte dans cette approche globale. Néanmoins, les termes «groupe social» ou «ensemble sociétal» peuvent aussi faire référence aux classes sociales. Ce n'est pas sous cet angle que nous aborderons la question en tant que cela répond à un autre type d'aspirations. En effet les classes sociales font référence à des caractéristiques comme le niveau économique, le niveau social, ce qui a trait aux choix résidentiels

et aux modes de vie, ce que recoupe Bourdieu sous le terme d'«habitus de classe»²⁵, ce n'est donc pas ce qui nous intéresse ici.

1.2.3. Les aspirations observées dans la population autour des questions de nature et d'environnement

Un sondage réalisé en 2005 pour le Comité français de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le magazine Terre Sauvage a mis en lumière une prise de conscience des français face à la dégradation de la nature et les problèmes liés à la diversité. Selon ce sondage²⁶ :

- 84% des français pensent que l'accélération actuelle de la disparition du nombre d'espèces appauvrit l'héritage commun
- 71% estiment qu'elle réduit les possibilités de lutter contre les maladies des plantes
- Concernant les attentes d'information sur la dégradation de l'environnement, 26% (la majorité) mettent la pollution de l'eau en tête de liste et 25% d'entre eux demandent à être informés en priorité sur l'effet de serre et le changement climatique.

Dans le sondage réalisé par IFOP pour le WWF en 2016, les français feraient consensus, tous bord politique confondu, pour souhaiter à 87% qu'une part de 30% de l'énergie soit issue des énergies renouvelables en France d'ici 2030. 86% sont d'accord pour une réduction de la consommation d'énergie. Ils adhèreraient également à 77% pour l'interdiction de l'exploitation des gaz de schiste et à 84% pour celle des OGM.

Un autre sondage réalisé par OpinionWay²⁷ en 2015 donne pour 83% la proportion de français qui pensent qu'« il est préférable de préserver la nature, quitte à freiner le développement économique et les transports dans leur région ». Par ailleurs 66% des habitants de Paris et 44% des habitants des villes de plus de 100 000 habitants estiment que « la nature n'est pas assez présente dans leur quotidien » et 33% disent consommer des produits biologiques et/ou locaux.

Enfin le sondage réalisé à l'occasion de la COP21 par Havas Paris-Ipsos en 2015²⁸ montre que :

- 89% des Français ont l'impression que le climat a déjà changé. Cette impression se matérialise en priorité à travers les inondations pour 75% des Français et des tempêtes pour 70% d'entre eux
- 80% pensent que le changement climatique est dû en grande partie à l'activité humaine
- Face à ces inquiétudes, les Français nourrissent un sentiment d'urgence (52%) et ressentent le besoin d'une mobilisation (30%). Convaincus qu'il existe un pouvoir d'action, 88% pensent que des solutions novatrices existent pour réduire l'impact du changement

²⁵ Définition de l'*habitus de classe*: Partie de l'*habitus* (système de dispositions acquises, incorporées de manière durable, et tendant à reproduire la logique des conditionnements qui sont à son origine) qui est déterminée par la position de l'agent au sein du champ des classes sociales, et qui est partagée par l'ensemble des agents qui ont cette position en commun. Bourdieu, P. (2016). *La distinction: critique sociale du jugement*. Minuit.

²⁶ Sondage réalisé par le Crédoc – Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie – auprès de 500 personnes toutes catégories sociales confondues, âgées de 18 à 93 ans du 28 novembre au 6 décembre

²⁷ Sondage réalisé en 2015 par OpinionWay pour la Fête de la nature, sur 1006 individus représentatifs

²⁸ Enquête sur les Français face au changement climatique réalisée en février 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 995 personnes de 15 ans et plus

climatique au niveau collectif et 71% qu'ils peuvent agir personnellement, pour contribuer à la réduction de l'impact du changement climatique

Relevons ces derniers éléments relatifs à la mobilisation et au collectif qui nous amène à considérer un autre facteur qui émerge depuis les années 1990, la participation, qui traduit notamment un intérêt croissant pour la démocratie locale ²⁹.

1.2.4. Autres aspirations issues d'une demande sociale projetée sur le territoire

Dans son travail de recherche³⁰, B. Jouve³¹ étudie la montée du processus de participation. Celui-ci constate « l'émergence d'une société civile plus organisée politiquement et demandant une valorisation de la démocratie participative dans les processus décisionnels ». Il parle de «transfert de ressources politiques et de capacité d'organisation» dans ses travaux liés à l'«empowerment». Si la participation est un sujet à part entière dont il faudrait exposer l'évolution et les modalités de mise en place, notamment dans les politiques de la ville successives depuis plusieurs décennies, il nous intéresse bien entendu ici comme «aspiration». L'aspiration à la participation, trouve son origine, entre autres, dans la crise de la représentation³². Elle résonne d'autant plus avec notre sujet, les habitants, puisque nous nous concentrerons sur le territoire de la ville et que le processus participatif se développe principalement dans les études urbaines³³. Et par ailleurs le risque, comme autre composante de notre problématique, trouve aussi comme nous le verrons sa plus grande expression dans l'espace urbain.

La combinaison entre la recherche d'une plus grande proximité avec la nature et une aspiration à la participation et au collectif s'illustre dans le désir d'espaces partagés plantés, de lieu de sociabilité ouverts, proposant des activités de loisirs. Des études réalisées en ville pointent l'importance accordée aux lieux de convivialité et les potentialités des territoires. Ainsi, dans l'étude menée par le Certu en 2006 ³⁴ :

« La qualité des espaces verts urbains est une préoccupation majeure. Espace de rencontre, de sociabilité, espace de détente, de jeux, de loisirs, ce sont des espaces à voir, à pratiquer et à vivre. Ils participent au maintien des conditions de vie et à l'amélioration de la qualité environnementale.»

Une étude parue en juin 2014 dans *Villes et Valeurs* réalisé par HTS Consulting affiche les tendances exprimées par les habitants de 5 grandes villes françaises ³⁵. Cette étude traduit l'exigence renforcée des habitants en termes de lien social, non quantifiables et à dimension citoyenne. Ce

²⁹ Faure A., Glassey O. et Leresche JP., *Démocratie participative et démocratie différentielle*, Métropoles [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 09 juillet 2010, consulté le 16 août 2017. URL : <http://metropoles.revues.org/4173>

³⁰ Revue *Métropoles* ibidem

³¹ Jouve, B., Linossier, R., Zepf, M., (dir.), (2003), *Renouvellement urbain et technologies de l'information et de la communication : analyse comparée de Lyon et Montréal*, FORMéquip, ENTPE, Vaux-en-Velin et Jouve, B., (2006), *L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement*, *Géographie, Economie et Société*, n° 8

³² Alain Faure et al, op. cit.

³³ Alain Faure et al, ibidem

³⁴ Certu - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, *De la qualité de vie au diagnostic urbain : vers une nouvelle méthode d'évaluation*, 2006, 128p

³⁵ www.huffingtonpost.fr

lien social s'exprime au travers de valeurs clefs comme le partage (de l'espace urbain, des services), la responsabilité (environnement, jardins collectifs...) et la solidarité. Celle-ci se manifeste à travers l'entraide générationnelle qui devient un engagement entre habitants. Selon l'étude l'entraide se concrétise particulièrement face à des faits exceptionnels, notamment lors de procédures d'évacuation en cas d'inondation : à Orléans, chaque habitant de la zone inondable connaît son hôte temporaire, c'est-à-dire la personne qu'elle hébergera en cas de nécessité.

Enfin abordons le concept du patrimoine qui se manifeste dans une demande sociale et parallèlement dans une politique de mise protection croissante des biens culturels. A cet égard, J. Davallon explique comment on n'est passé «du» patrimoine à «des» patrimoines en ouvrant ce terme à de nouveaux champs tels que le patrimoine vernaculaire, le patrimoine immatériel de la mémoire, le patrimoine naturel, ...

« Tout le monde est à peu près d'accord pour considérer ces nouveaux patrimoines comme un phénomène social, autrement dit pour le considérer comme l'effet d'un intérêt, d'un goût, d'un investissement - certains diront d'un engouement - social. Sous cet angle, on s'accorde aussi à dire qu'est «patrimoine» - du moins patrimoine nouveau - tout ce qui peut être revendiqué par un groupe social comme tel : tout ce que ce dernier estime avoir reçu et qui, à ce titre, présente une valeur pour lui.»³⁶

Les manifestations d'adhésion à la célébration du patrimoine, notamment en ville sont multiples et connaissent un grand succès - la *Journée du patrimoine* et *Nuit blanche* en sont des illustrations.

Ramené au sujet qui nous intéresse, nous voyons comment -qu'il s'agisse du patrimoine naturel, du patrimoine vernaculaire ou encore du patrimoine mémoriel- il est fortement lié à la notion de territoire et des représentations.



Figure 11

Ainsi nous avons montré comment la remise en question d'un modèle impactant à l'échelle mondiale, relayé par la communication scientifique, médiatique et militante, est concomitant avec une demande sociale croissante de nature, d'espaces de sociabilisation, de loisirs, de mobilisation collective et un intérêt accru pour le patrimoine. Nous ne concluons évidemment pas à un rapport strict de cause à effet tant il s'agit de processus complexes, liés également à des contextes socio-économiques, culturels et politiques spécifiques à chaque territoire. Nous constaterions vite que

³⁶ Davallon, J. Introduction. In: Culture & Musées, n°1. *Nouveaux regards sur le patrimoine* (sous la direction de Jean Davallon) pp. 13-18, 2003

ces tendances s'expriment avec des variantes, spatialement et selon les groupes sociaux, les générations données etc. L'hypothèse de travail est donc de partir de ce constat de certaines demandes actuelles de la société dans le contexte que nous venons de décrire et d'envisager ces tendances comme des aspirations touchant le mode d'«habiter» aujourd'hui.

1.3. Les territoires à risque, où habiter avec le sentiment de vulnérabilité

Une des définitions du risque communément admise est celle énoncée par les premiers travaux des géographes. Il s'agit de la rencontre d'un aléa avec la vulnérabilité, laquelle est fonction des enjeux en présence. B. Ledoux ³⁷ précise la distinction entre les deux termes enjeux et vulnérabilité. Les enjeux correspondent aux personnes aux biens et aux activités en zone inondable. Ils sont évalués de façon quantitative ou monétaire. La vulnérabilité correspond à la propension des biens à subir des dommages et des personnes à subir des préjudices corporels.

Il faut distinguer les risques individuels (conduite rapide, tabagisme...) des risques collectifs, dont les risques naturels et en particulier le risque d'inondation font partie ³⁸.

Les chiffres donnés par le ministère de la Transition écologique et solidaire ³⁹ donnent les deux tiers des communes françaises exposées à au moins un risque naturel avec un français sur quatre potentiellement exposé aux inondations. Il donne les caractéristiques du «risque majeur» - de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement - qui correspond au dernier degré sur une échelle de 6, catastrophe majeure, de l'évaluation des dommages humains et matériels (0: incident, 1: accident, 2: accident grave, 3: accident très grave, 4: catastrophe, 5: catastrophe majeure). Il distingue également cinq types d'inondation différentes et évalue en parallèle le degré d'exposition aux risques pour les plus importants :

- crue ou débordement de cours d'eau / 7,1 millions de résidents permanents et plus de 9 millions d'emplois exposés aux différentes conséquences des inondations par débordement de cours d'eau, dont 16,8 millions en métropole
- ruissellement en surface
- submersion marine / 1,4 million d'habitants 850 000 emplois et 20% des habitations exposés au risque de submersion marine
- remontée de nappe phréatique
- rupture d'ouvrage
-

³⁷ Ledoux, B. *La gestion du risque inondation*. Tec & doc, 2006

³⁸ Galepois, M. *Face aux risques d'inondation*. Presses de la Rue d'Ulm, 2012

³⁹ www.ecologique-solidaire.gouv.fr



Figure 12

Le quotidien *Le Monde* ⁴⁰ titrait le 8 août 2017 dernier : « D'ici à 2100, deux européens sur trois seront affectés par des catastrophes climatiques ». L'article se base sur une étude récente publiée dans la revue *The Lancet Planetary Health* qui a analysé les effets des sept types de catastrophes les plus meurtrières – les vagues de chaleur, celles de froid, les feux de forêt, les sécheresses, les inondations fluviales et côtières et les tempêtes, et estime que d'ici 2100 le nombre de morts lié aux catastrophes serait multiplié par cinquante. Néanmoins, selon cette même étude, si les inondations côtières liées en grande partie à l'élévation du niveau des mers augmenteraient considérablement multipliant le nombre de morts par quarante et produisant des dégâts matériels considérables, les inondations fluviales connaîtraient elles des augmentations plus mesurées.

Ce type d'étude extrêmement alarmiste pourrait certainement faire l'objet de critiques, le débat sur le climat et les méthodologies de prévision d'évolution, portant à polémique. En effet, les conclusions du rapport du GIEC mentionné plus haut ne s'engagent jamais aussi loin.

Nous voyons que bien que de grande ampleur, les risques inondation - mise à part la submersion marine fortement liée à la montée des eaux et au changement climatique - ne peuvent pas être directement imputés au changement climatique. Pour prendre l'exemple des orages cévenols, Philippe Drobinski, directeur de recherches au CNRS interrogé par *Le Monde*, indique que ces épisodes sont effectivement favorisés par un contexte de grande chaleur qui retient davantage la vapeur d'eau et provoque plus de précipitations, mais il n'est pas possible aujourd'hui de conclure à un lien direct avec le réchauffement.

F. Vinet ⁴¹ constate que lors des enquêtes effectuées sur le risque d'inondation et les causes de sa recrudescence, le réchauffement climatique apparaît de plus en plus comme un facteur aggravant des inondations au même titre que l'urbanisation et le manque d'entretien des cours d'eau.

Néanmoins, les médias comme l'opinion publique restent persuadés de la corrélation entre le réchauffement climatique et une augmentation des inondations comme le montre une enquête de

⁴⁰ www.lemonde.fr

⁴¹ Vinet F., *Le risque inondation. Diagnostic et gestion*, Collection Science du Risque et du Danger (SRD), série Innovations, Edition Tec et Doc Lavoisier, 2010

l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) en 2005 montrant que 79% des ménages croyaient que la multiplication des catastrophes naturelles était liée à l'augmentation de l'effet de serre. Pour L. Guay ⁴², le changement climatique fait aujourd'hui l'objet d'une large controverse sociale. Mais il donne ces quelques propositions qui sont éclairantes pour développer notre propos sur la position de l'habitant dans ce contexte :

« Les changements climatiques sont apparus à plusieurs comme un tournant : un moment où on prend connaissance et conscience que l'humanité est peut être entrée dans une ère géologique nouvelle, l'anthropocène. La notion demeure contestée, mais elle fait image et porte un sens fort: l'action humaine agit en profondeur sur les risques naturels, y compris les plus grands comme le climat. Que faut-il en penser, que doit-on, que peut-on faire et à quelle vitesse ? Ce sont, en somme, ces questions que se posent les acteurs sociaux sur eux-mêmes et sur les systèmes qu'ils habitent, au propre et au figuré, et que la controverse sur les changements climatiques soulève.»

F. Vinet ⁴³ note que des différents écrits de référence en sociologie sur la notion de risque le conçoivent comme une conséquence de la modernité de nos sociétés industrielles et postindustrielles. Pour Beck ⁴⁴, la mondialisation génère de nouveaux périls par l'accélération des transformations sociales et techniques. Parallèlement, la standardisation des modes de vie uniformiserait le rapport social et individuel au risque rendant le rapport au risque « universel » et gommant les différenciations entre les groupes sociaux, d'où la difficulté de distinguer aujourd'hui ce qui relève du singulier et du global dans le rapport au risque. Ce raisonnement conduit l'auteur à considérer le risque comme une grille de lecture des rapports homme/nature et des rapports sociaux.

F. Rudolf ⁴⁵ parle d'une « conscience collective selon laquelle un nouveau type de société aurait fait son avènement » et d'individus qui sauraient que les menaces auxquelles ils sont confrontés sont produites socialement. Pour elle, il y aurait aussi une contradiction entre une société qui créerait des inégalités et du risque mais qui pour cette raison même (dans à difficulté à en accepter la responsabilité) aurait du mal à l'affronter.

Pourtant, le risque aujourd'hui perçu collectivement fait l'objet d'une forte demande sécuritaire du fait du contexte socio-économique et des contraintes sociales qui les sous-tendent . Cette demande sécuritaire est à la fois une preuve de vulnérabilité et un moteur pour la prévention ⁴⁶.

B. Ledoux ⁴⁷ dans son chapitre « L'inondation n'est pas le risque » souligne que la perception du risque peut être modifiée par l'absence d'enjeux liés à l'évènement. Il évoque des élus inquiétés par une fréquence accrue des inondations comparé à 20 ans auparavant, où ils ne connaissaient pratiquement pas ce genre d'épisode. Interrogés ensuite sur l'histoire de leur village ils finissent par convenir que l'habitat avait évité les zones inondables par le passé mais que l'urbanisation récente avait effectivement cherché les zones à proximité de la rivière.

« Leur perception de l'évènement inondation était faussée : leur mémoire, et probablement celle de leurs administrés, retenaient les catastrophes, c'est-à-dire les débordements ayant provoqué des dommages, mais pas toutes les inondations.

⁴² Rudolf F., *Les villes à la croisée des stratégies globales et locales des enjeux climatiques*. Presses de l'Université Laval, 2016

⁴³ Vinet, F op.cit.

⁴⁴ Beck, U. *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, (traduction française en 2001). Paris, Aubier, 1986

⁴⁵ Rudolf, F op.cit.

⁴⁶ Vinet, F op. cit

⁴⁷ Ledoux, B. op. cit

C'est d'ailleurs toute la difficulté d'une histoire «des inondations». Ce que les archives ou la mémoire collective retiennent, c'est la survenance de catastrophes.»

Cela met également l'accent sur un autre aspect du risque, son invisibilité et la notion de potentialité qu'il recèle ⁴⁸. Kermisch, en se basant sur une analyse de la notion de risque dans la littérature propose deux conceptions du risque, qu'elle estime complémentaires. D'abord une définition quantitative qui rend compte des dommages et ensuite une définition constructiviste ou qualitative qui s'attache aux représentations, et aux enjeux éthiques, politiques et socioculturels. Il en découle une vision multidimensionnelle du risque ouverte où doit s'exprimer «la complexité et la spécificité de chaque type de risque dans le contexte où il se développe.»

Sans conclure que la maîtrise du risque ou encore le désir de sécurité pourrait constituer un type d'aspiration en tant que tel, le risque cristallise néanmoins des attentes de la part de la population. Nous y voyons, à travers une certaine représentation collective d'une société otage du «Global change ⁴⁹» une piste pour interpréter l'attitude des habitants vis-à-vis de l'«habiter» en général, et du risque en particulier.

Le risque tel que ressenti aujourd'hui est à la fois un marqueur de notre société moderne en crise - tel que le conçoit Beck - et un assujettissement difficilement acceptable pour la population qui s'est habituée, depuis l'avènement de l'ère moderne, à la maîtrise sur la nature grâce à la technique.

Pourtant, notre vision contemporaine du risque a évolué avec l'histoire et sa gestion est également le fruit de politiques basées sur la technique dont le bien fondé mérite d'être à chaque fois réinterrogé. C'est ce que formule M. Gralepois ⁵⁰ à propos du risque d'inondation à travers cette affirmation sous forme de question : « Une inondation est-elle due uniquement à un phénomène naturel extraordinaire, ou également à la persistance de contradictions entre les politiques de prévention des risques, d'aménagement des territoires et de développement durable ? ». La question du risque est effectivement subordonnée à des intentions politiques qui s'expriment sur le territoire par l'aménagement mais également dans les textes. La réglementation en la matière n'a cessé d'évoluer et de se décliner sur les différentes facettes du risque.

⁴⁸ Kermisch, C. Vers une définition multidimensionnelle du risque. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2), 2012

⁴⁹ *Global change* (en français *Changement global*), définition issue du site <http://geoconfluences.ens-lyon.fr> : désigne le changement des conditions climatiques dans l'atmosphère terrestre liées aux activités humaines. En français, l'expression a progressivement glissé vers un sens plus large pour désigner tous les changements imprimés aux écosystèmes par l'anthropisation, dans le cadre plus général de l'avènement d'un Anthropocène, une ère géologique dans laquelle les sociétés humaines transforment de manière irréversible leur environnement.

⁵⁰ Gralepois, M. op. cit.

2. Le risque d'inondation n'est pas uniquement une contrainte pour l'aménagement du territoire

A priori, le bon sens voudrait qu'on évite de s'implanter à l'endroit du risque, puisque celui-ci est synonyme de danger. Pourtant, l'histoire urbaine démontre que les cours d'eau ont souvent été à l'origine de la fixation des sociétés qui y trouvaient des avantages certains. A l'origine, consistant d'un contrôle exclusif de l'aléa, la gestion du risque d'inondation s'est davantage concentrée par la suite sur l'atténuation de la vulnérabilité. Ceci s'illustre dans l'évolution des outils réglementaires et opérationnels. Néanmoins, le paradoxe premier de l'urbanisation en territoire inondable ne cesse de questionner alors que le problème de l'étalement urbain nécessiterait de densifier les territoires déjà urbanisés. L'hypothèse d'aménager les territoires soumis à risque d'inondation suppose alors quelques préalables qui nécessitent de redéfinir le risque afin qu'il puisse être connu, visible, accepté et appréhendé au mieux.

2.1. Aperçu de la gestion du risque inondation en France

Dans un premier temps nous aborderons à grands traits l'historique de l'évolution de la gestion du risque en France vis-à-vis de la prise en compte de l'aléa et de la vulnérabilité. Nous décrirons ensuite les outils élaborés successivement dans les documents d'urbanisme, les outils juridiques et opérationnels et les nouveaux vœux conçus mieux s'adapter aux contextes locaux.



Figure 13

2.1.1- La gestion du risque d'inondation fondée sur la maîtrise de l'aléa

L'inondation n'a pas toujours été considérée comme dommageable et en tant que «phénomène de submersion temporaire, naturelle ou artificielle, d'un espace terrestre» elle a longtemps fait partie du fonctionnement quotidien des populations riveraines, comme en témoignent les crues de Camargue au XIX^{ème} siècle ⁵¹. Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont en charge le fonctionnement des infrastructures et les inondations ne les intéressent

⁵¹ Scarwell, H. J., Schmitt, G., & Salvador, P. G. *Urbanisme et inondation: outils de réconciliation et de valorisation*. Presses universitaires du Septentrion, 2014

que comme facteurs de dommages sur les ouvrages ⁵². Sinon ce sont les grands propriétaires terriens qui réalisent l'endiguement et le drainage pour leurs cultures ⁵³. Il s'agit donc d'actions de proximité à visées locales.

A la fin du XVII^{ème} siècle, la survenue de grandes inondations remet en cause les structures existantes et on acquiert une maîtrise progressive des lois de l'hydraulique. En même temps se développent les connaissances en météorologie et cartographie qui contribuent à envisager l'inondation comme un phénomène physique global ⁵⁴.



Figure 14



Figure 15

⁵² Dourens, C. *La question des inondations: le prisme des sciences sociales*. CERPE, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DRAST), 2003

⁵³ Scarwell et al, op.cit.

⁵⁴ Dourens, C, op. cit.

Les crises fluviales des années 1940-1950 montrent les limites des ouvrages réalisés jusqu'alors comme les digues et il s'engage alors une lutte contre l'eau sous toutes ses formes. Comme facteur de maladie selon le mouvement hygiéniste mais aussi comme instrument nécessaire pour le transport, l'eau fait l'objet de travaux d'aménagement multiples et routes, canaux et réseaux souterrains sont conçus. On tente alors également de réduire les débits des cours d'eau des grandes villes à l'amont du bassin versant - concept découvert à cette période.

Le XXème siècle poursuit l'urbanisation avec la conquête des zones submersibles et l'inflation des ouvrages de génie civil pour protéger des inondations. La conception et la gestion de l'inondation basés essentiellement sur la protection et la réparation s'inscrit dans une logique qu'on a défini comme «curative» par opposition à une logique dite «préventive» qui apparaîtra plus tard au cours des années 1980-1990. Il s'agit à cette période de maîtriser l'aléa et petit à petit les ouvrages défensifs se renforcent, les cours d'eau sont curés, les zones humides asséchées tandis que l'imperméabilisation des sols consécutive à l'urbanisation des terres augmente le risque avec des eaux de ruissellement toujours plus importantes.

A partir des années 1960 le problème de l'eau est envisagé comme une composante à l'échelle du bassin-versant, ce qui permet de territorialiser le risque et d'envisager sa gestion par l'action publique ⁵⁵.

2.1.2- La prise en compte progressive de la vulnérabilité dans une attitude davantage préventive

Le tournant s'opère dans les années 1980 avec la fin de la politique des grands travaux issus de la politique rationaliste d'aménagement engagé dans la reconstruction d'après guerre par l'Etat. L'environnement est davantage pris en compte avec le constat des nouvelles vulnérabilités induites par l'urbanisation et les effets sur les milieux. Il s'ensuit une orientation vers une gestion de l'inondation plus axée sur la prévention avec dans un premier temps la loi de 1982 relative à l'indemnisation des victimes contre les catastrophes naturelles ⁵⁶ et l'institution du Plan d'Exposition aux Risques (PER) en 1984. C'est le premier outil de maîtrise de l'urbanisme et il est rapidement transféré aux communes avec les lois de décentralisation qui donnent aux collectivités territoriale la compétence en matière d'urbanisme.

Les modalités de répartition de la gestion du risque sont posées : l'Etat garant de l'équité des territoires sur l'espace national définit les grandes orientations qui sont notamment traduites dans les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA). Les PER ont été souvent perçus comme des freins imposés par l'Etat (décision *top down*) aux collectivités dans leur développement car trop éloignés des réalités et des spécificités locales. Cette séparation des rôles et les tensions entre l'Etat et les collectivités et les retards consécutifs dans les on fait parler d'un relatif échec des PER.

La loi Barnier de 1995 promulgue le Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) qui fusionne les PER avec les Plans de Surfaces Submersibles (PSS) et les Plans de Zones Sensibles aux Incendies de Forêt (PZSIF) . Elle instaure la mainmise de l'état qui réalise les Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sur l'urbanisme en zone inondable et laisse aux communes les

⁵⁵ Scarwell et al, op. cit.

⁵⁶ Grallepois M. op.cit.

prérogatives en terme de développement, projet de territoire et zonage (Plan Local d'Urbanisme). Elle vise à une meilleure information des publics et connaissance des causes des inondations. Cependant, durant les années 1990, l'aménagement est devenu un facteur d'attractivité et ces nouveaux outils ne permettent pas d'empêcher l'investissement de secteurs inondables comme les berges de fleuves, synonymes de cadre de vie privilégié. Une certaine compétitivité entre les villes a par ailleurs vu leurs fonctions se diversifier et se densifier, augmentant d'autant les enjeux humains et économiques, et de là leur vulnérabilité face au risque⁵⁷. La loi met également en place une procédure de débat public pour les projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement des territoires (article L.121-8).

2.1.3- Les moyens actuels de gestion du risque d'inondation, partage des rôles et contraintes

Les documents d'urbanisme

➤ Les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD) réalisées par l'Etat, sont les documents cadres définissant les grandes orientations du territoire en matière d'aménagement et d'environnement à moyen et long terme et à l'intention des collectivités pour la réalisation de leurs documents d'urbanisme.

Par ailleurs, dans le processus d'élaboration des documents d'urbanisme des communes et la délimitation des zones inondables en particulier, l'Etat transmet aux collectivités le «porter-à connaissance» qui compile textes législatifs, cartographies études géologiques et hydrauliques etc. Ce document obligatoire a une valeur informative mais n'engage pas la responsabilité de l'Etat. En revanche, il lui permet à travers les directives sur la prévention des risques de garder une mainmise sur les politiques urbaines locales⁵⁸.

➤ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)⁵⁹. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) précise les objectifs relatifs à la prévention des risques et peut élaborer des schémas de secteur dans ce sens. Le SCOT doit être compatible avec les PPRN s'il en existe. Comme les DTADD, les SCOT peuvent empêcher la constructibilité sur les zones soumises au risque.

➤ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) /Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré⁶⁰. En l'absence de PPR il définit les mesures de prévention des risques, sinon il doit être compatible avec le PPR existant qui lui est annexé.

Il présente:

- l'existence des risques naturels et explique le choix qui en découle
- les secteurs exposés
- éventuellement des règles particulières au titre des risques présents sur un secteur donné

⁵⁷ Gralépois M. op.cit.

⁵⁸ Gralépois M. ibidem

⁵⁹ www.cohesion-territoires.gouv.fr

⁶⁰ www.cohesion-territoires.gouv.fr

Le PLU peut rendre inconstructible et donner des préconisations de construction pour des zones spécifiques ⁶¹.

Du point de vue des habitants et du public en général, le législateur a prévu des modalités d'information et de participation en matière d'urbanisme. D'abord l'enquête publique, procédure de droit commun relevant davantage de l'information que de la participation au cours d'un stade avancé des processus d'élaboration des SCOT et PLU. La concertation préalable prévue au code de l'urbanisme (article L.300.2) concerne l'élaboration ou la révision des PLU et SCOT, la création de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) et les projets de renouvellement urbain (loi ALUR ⁶²). Elle donne également la faculté d'organiser une concertation préalable facultative en amont du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

➤ Le Plan de Prévention des Risque (PPR) est une servitude d'utilité publique décidée par le préfet qui détermine le périmètre d'étude en association avec l'Etat et les communes. Il détermine un zonage d'aléa et d'enjeux qui se traduisent dans les documents suivants : la note de présentation, les documents graphiques (cartographie...) et le règlement associé. Il définit des zones dites de danger où les constructions sont interdites ou sous conditions d'autorisation et des zones bleues dites de précaution non directement concernées par le risque mais où des travaux ou constructions pourraient l'aggraver ⁶³.

Les modalités de concertation qui accompagnent un PPR sont fixées par le préfet. Si les groupes de travail pour les études associant les collectivités suivent le processus aux différentes étapes de son avancement, la population elle est consultée en aval par le moyen d'une enquête publique avant approbation. M. Gralépois souligne le fait que les débats se situent pour l'essentiel avec les élus alors que la population n'a accès à la consultation du PPR en mairie qu'après le vote en conseil municipal. Cette mise à disposition n'est par ailleurs accompagnée d'aucune démarche pédagogique et ne suscite au final que l'intérêt des petits groupes les plus mobilisés ⁶⁴.

Parmi les autres limites des PPR, les temporalités et spatialités différentes entre leur élaboration et celle des PLU/PLUi, qui prennent en compte l'ensemble des politiques sur la totalité de la commune ou de l'EPCI, entraînent parfois des difficultés de compatibilité lorsque le PPR s'impose après que le PLU/PLUi ait été approuvé. Les PPR peuvent également s'opposer à des projets locaux y compris des projets d'intérêt national et décider d'exproprier les activités et les personnes, remettant en questions des pratiques territoriales installées. C'est pourquoi on peut parler d'une prise en compte relative de la vulnérabilité sociale des PPR ⁶⁵.

Les outils juridiques et opérationnels d'aides à l'appréhension du risque

➤ Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) créé en 2003 a pour objectif de réduire les conséquences des inondations en intervenant de manière globale, à la fois sur l'aléa et sur la vulnérabilité des personnes. Les PAPI viennent à l'appui des projets des

⁶¹ Arnaud A., *La prise en compte des risques naturels dans la planification territoriale en France : une compétence partagée pour une efficacité discutée*, article rédigé dans le cadre du laboratoire CIRTA-LIEU (Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme) d'Aix-Marseille

⁶² Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (2014)

⁶³ Arnaud A. op. cit.

⁶⁴ Gralépois M. op. cit.

⁶⁵ Arnaud A., op.cit.

communes dans un système de partenariat entre l'Etat et les acteurs locaux. Bien que supposés agir à plusieurs niveaux, comme l'alerte et la gestion de crise, on n'a constaté qu'ils ont souvent servis aux collectivités à financer des travaux coûteux pour des ouvrages de protection. Prenant en compte l'échelle du bassin versant, ils s'avèrent difficiles à mettre en place faute de moyens adaptés et d'une durée suffisante.

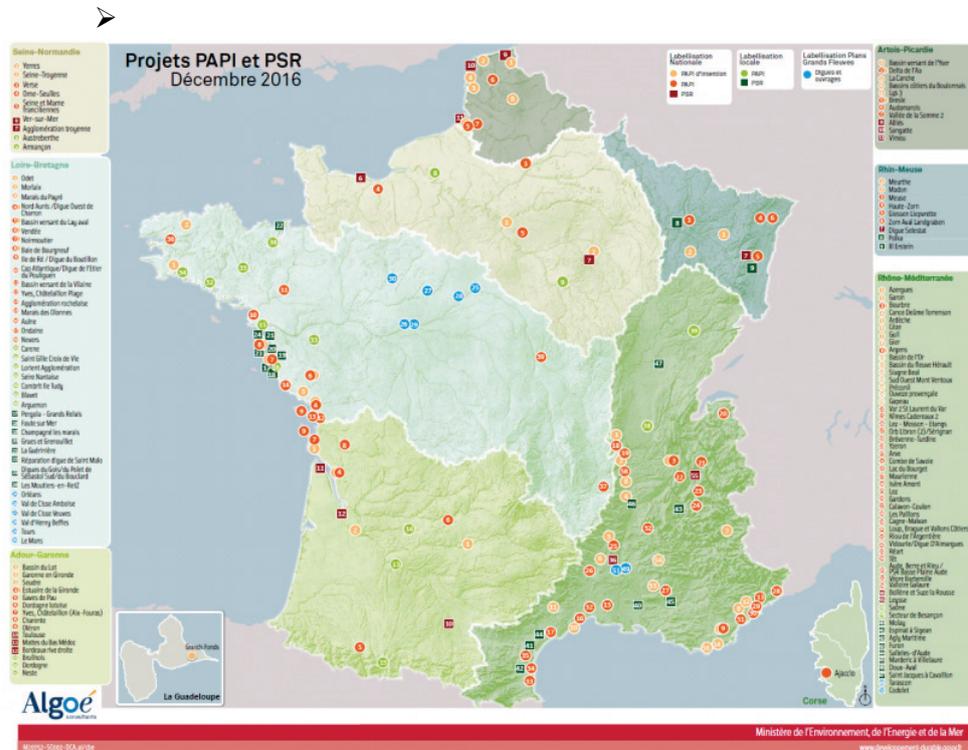


Figure 16

➤ Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), créés par la loi sur l'eau de 1992, sont «des outils de planification qui visent à assurer une gestion équilibrée, durable et solidaire de la ressource en eau. Ils définissent les orientations fondamentales pour la politique de l'eau et les objectifs à atteindre à l'échelle des grands bassins versants hydrographiques ou groupement de bassins »⁶⁶.

➤ Le SDAGE, qui est un plan de gestion, correspond à une première intégration de la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire. Cette avancée gagnerait à se poursuivre avec une mise en cohérence entre la maîtrise de l'occupation du sol (PLU et SCOT) et le développement économique du territoire en adéquation avec les outils de gestion de l'eau⁶⁷.

⁶⁶ CERTU, 30 fiches pour mieux intégrer les risques dans l'aménagement. Les rapports d'étude. MEDDAT, 2009, 118p

⁶⁷ Ledoux B. op. cit.

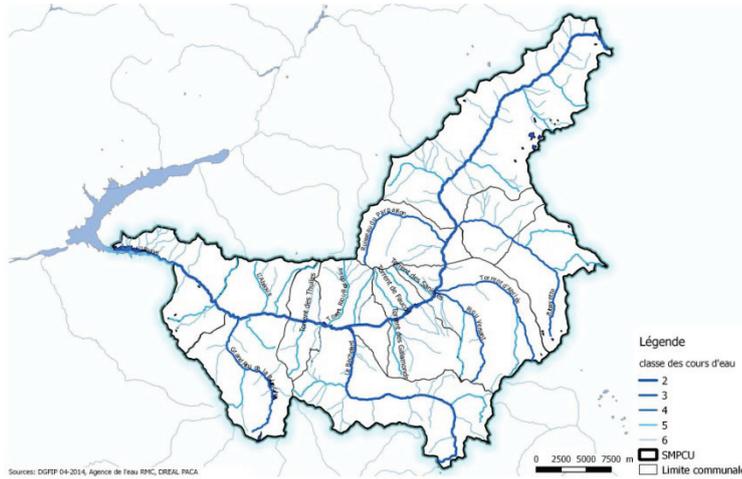


Figure 3 : Réseau hydrographique du bassin versant

Figure 17

➤ Le Projet d'Intérêt Général (PIG) « est une procédure d'actions territorialisées qui vise à l'amélioration d'ensembles immobiliers ou d'habitats privés. Il est couramment utilisé dans les problématiques sociales mais peut être aussi mobilisé dans le cadre de la gestion des risques»⁶⁸. Il peut, par exemple, servir à adapter des logements au risque d'inondation et sera préféré à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dans le cas où le projet présente une problématique de risque importante.

➤ L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un outil opérationnel qui vise à améliorer les logements anciens et leur environnement dans un périmètre donné en coordonnant action publique et privée⁶⁹. L'OPAH peut comporter un volet inondation, dont le risque sera pris en compte dans son périmètre si son importance est avérée par l'observation historique, ou l'existence d'arrêtés de catastrophe naturels antérieurs⁷⁰.

➤ Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) peuvent parfois intégrer la composante du risque qui peut devenir un élément important du projet. Celui-ci est porté par la collectivité en partenariat avec des opérateurs pour réaliser des logements et des équipements dont le périmètre est inscrit dans le PLU.

➤ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) né en 2005 est appliqué par la commune lorsque l'alerte a été donnée par l'Etat sur une catastrophe. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Les communes assujetties à un PCS sont celles ayant un plan de prévention des risques naturels approuvé ou un plan particulier d'intervention. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des aléas présents et à venir, et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune⁷¹.

De nouveaux outils davantage adaptés aux territoires

⁶⁸ Scarwell et al, op.cit.

⁶⁹ art- L303-1 du Code de la Construction et de l'habitation

⁷⁰ Scarwell et al, op.cit.

⁷¹ www.amf.asso.fr

➤ Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation créés par la loi de 2010 dite «Grenelle 2» sont réalisées sur les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI). Ils s'inscrivent dans la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) et déclinent les Evaluations Préliminaires des Risques Inondation (EPRI) et les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Ces dispositions sont issues de la loi cadre européenne inondation de 2007 qui a pour objectif de limiter les conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine culturel et l'environnement et définir des objectifs appropriés en matière de gestion des risques d'inondation pour les zones répertoriées.

Les PGRI mis en place en 2015 doivent fixer les objectifs relatifs à la gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin sur les territoires identifiés comme étant à risque important d'inondation. Ces nouvelles dispositions semblent aller dans une gestion plus intégrée du risque avec l'aménagement. Les PGRI appliquent des mesures visant à :

- gérer le risque inondation par la gestion équilibrée de l'eau
- assurer la surveillance et l'information sur les crues (Schéma Directeur de Prévention des Crues)
 - réduire la vulnérabilité des territoires
 - développer l'information préventive et l'éducation.

L'arrivée des PGRI entraîne la révision des PAPI et des Plans «grands fleuves» qui étaient les outils de gestion globale existants et qui devront s'inscrire dans une nouvelle programmation pour la période 2014-2020. Tout en restant dans une logique «top-down» avec l'affirmation de priorités nationales (TRI), le risque est davantage appréhendé avec l'aménagement du territoire et une prise en compte des problèmes à l'échelle du bassin hydrographique ⁷².

➤ La Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), nouvelle compétence issue de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014, est attribuée aux communes (cette compétence était avant facultative). Elle encourage la création de syndicats mixtes à des échelles hydrographiquement cohérentes : les EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle de sous-bassins versants et les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) à l'échelle des groupements de sous-bassin. Il appartient aux communes ou EPCI de fixer, généralement sous la forme d'une délibération, les missions qu'ils comptent mener en propre et celles dont ils confieront l'exercice à un syndicat mixte, ou la stratégie qu'ils mettront en œuvre. Ce dispositif distingue trois échelles cohérentes de gestion :

- le bloc communal assurant un lien entre la politique d'aménagement et les missions relatives à la GEMAPI
- L'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau assurant la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du sous-bassin versant
- L'établissement public territorial de bassin assurant la coordination à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins versants » ⁷³

La vision du risque en France a toujours été marquée par l'influence des sciences «dures» (physique, chimie) qui mettent l'accent sur l'aléa, au détriment de la vulnérabilité qui est davantage

⁷² Arnaud A. et Scarwell et al op.cit.

⁷³ www.ecologique-solidaire.gouv.fr

prise en compte dans les sciences humaines et sociales. Ceci a eu pour effet de privilégier pendant longtemps une attitude dite «curative», destinée à éradiquer les évènements d'inondation par une protection technique et une réparation en cas de catastrophe.

Si la planification territoriale française dispose d'une panoplie d'outils nombreux et sans cesse renouvelée, c'est parfois l'articulation entre ces différents moyens qui est difficile à coordonner à des échelles spatio-temporelles variées. Ces outils sont de nature différentes, documents d'orientation, de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU, PPR, SDAGE/SAGE, PGRI,PAPI), urbanisme opérationnel (OPAH, PIG, ZAC, ZAC) ou encore démarches volontaristes à travers la mise en place de l'agenda 21 ou la création d'éco-quartiers. Le PPRI, est néanmoins considéré aujourd'hui comme le pivot entre ces outils car ils se définissent en fonction de lui comme étant alternatifs, complémentaires ou transitoires. Notons aussi les dernières innovations comme le PGRI qui s'intéresse à l'eau en tant que ressource à l'échelle du bassin met en avant la conscience du risque. Parallèlement, la GEMAPI ramène la gestion du risque inondation à l'échelle locale et donne la possibilité au bloc communal d'agir en concertation avec les EPAGE et EPTB compétents au niveau des bassins et sous-bassin pour se répartir l'aménagement à l'échelle la plus cohérente.

Enfin, pour palier l'absence de prise en compte des populations riveraines (sauf dans quelques procédures limitées évoquées plus haut), des outils comme le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont à la disposition du maire. Ce document est destiné à informer les administrés sur les risques encourus ainsi que les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte allant ainsi dans les sens d'une meilleure culture du risque.



Figure 18

2.2. Risque inondation et aménagement, une association qui ne va pas de soi

Issus d'une contradiction première, nous montrerons que le risque d'inondation et l'aménagement peuvent «cohabiter» sur un territoire dans certaines conditions. Au lieu de l'ignorer, l'aménagement devrait en effet l'intégrer afin qu'il devienne comme nous le suggérons un «marqueur» du territoire. En parallèle d'un projet territorialisé, une démarche impliquant les habitants doivent les sensibiliser, non seulement au risque mais à l'histoire des inondations, aux

différents savoir faire pour mieux s'en prémunir et appréhender l'après crise. Ainsi nous parlerons de "culture du risque" de «vivre avec» et de «résilience-mitigation», autant de notions qui contribueront également à envisager le risque sous un angle plus positif.

2.1.1- Risque inondation et aménagement, les éléments contradictoires

M. Gralepois pose d'emblée la contradiction entre la protection contre le risque et le développement : « Les contraintes issues du risque inondation entrent en concurrence avec des objectifs urbains tel que le développement économique, le maintien de l'agriculture, la croissance urbaine »⁷⁴.

Cette opposition se matérialise par exemple dans le rapport conflictuel entre l'Etat et les collectivités lors de l'élaboration des PPR. Tandis que l'Etat garant de la sécurité collective veut réduire la vulnérabilité, les élus lui reprochent d'utiliser des méthodes inadaptées localement et d'appauvrir le territoire⁷⁵. Du point de vue de la population, les habitants dénoncent parfois un préjudice lié à la perte de valeurs vénales (valeur foncière, perte d'un bien, coût des travaux nécessaires sur le bâti) qui se rajoute aux traumatismes psychologiques liés à la catastrophe⁷⁶.

Ici la contradiction touche les intérêts-mêmes des habitants. En effet, les enjeux liés à la spéculation foncière des territoires cohabitent avec une demande forte de sécurité qui jouent l'opposition au niveau du classement en zone inondable. L'habitant a peu de marges de manœuvre notamment dans la prise en charge des mesures de sécurité gérées par l'Etat et adopte une attitude de défiance vis à vis des pouvoirs publics et des experts⁷⁷.

V. November montre comment l'aménagement contraint par le risque adopte des stratégies spatiales selon les secteurs d'activité : «la réponse géographique dominante face aux risques sera l'élaboration de politiques d'espacements entre les activités et les populations, entre usines et habitat »⁷⁸.

Si nous regardons maintenant le terme «aménagement», une définition nous en est donnée par P. Merlin⁷⁹ :

« L'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication [...] en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques. »

Selon cette définition, le risque d'inondation pourrait se ranger sous le terme «contrainte naturelle». Nous pourrions imaginer aussi que l'agencement des éléments -hommes, activités, équipements...- pourrait résulter « d'une vision prospective et stratégique» d'intégration du risque.

Cette notion de contrainte transparaît d'abord comme un projet en soi, puisque comme nous l'avons dit, les aménagements des terres inondables n'avaient pour but dans un premier temps que de retenir les crues et d'effacer en quelque sorte le phénomène. Aussi, dans ce cas la contrainte était également le programme puisque créer un ouvrage technique répondait à une fonction précise : protéger les personnes et les biens. Cette façon de faire s'est maintenue alors que les

⁷⁴ Gralepois M. op. cit.

⁷⁵ Gralepois M. op. cit.

⁷⁶ Arnaud A. op. cit.

⁷⁷ Ledoux B. op.cit.

⁷⁸ November V. op.cit.

⁷⁹ Merlin, P (2002). *L'aménagement du territoire*. Ed. PUF, Paris

espaces urbanisés se sont étendus, suivant leur propre logique de développement. L'urbanisation répondait à d'autres enjeux fonctionnels et économiques en parallèle, les structures de protections permettant de s'abstraire de toute contrainte puisque destinées à contenir les débordements.

V. November le dit autrement en qualifiant la pensée sur le risque de «pensée essentiellement externalisante» :

« C'est-à-dire qu'elle [la pensée sur le risque] le [le risque] traite comme un objet externe aux espaces qu'il touche. Or le processus de traduction donne à penser que le risque est littéralement ancré dans les espaces. Il s'agit donc, désormais, d'aborder le risque comme un élément participant activement, intrinsèquement, aux transformations territoriales, capable de marquer certains espaces sur le long terme et même d'être lisible dans le paysage. En d'autres mots, il s'agit de se donner les moyens, non pas de réfléchir uniquement en terme de *contiguïté* des risques, mais également de les saisir dans leurs relations de *connexité* »⁸⁰.

2.1.2- Le risque d'inondation devrait «marquer le territoire»

Le risque devrait donc marquer le territoire et être au fondement des transformations territoriales. Ainsi, nous passerions du risque inondation comme motif d'un objet technique circonscrit à une localisation stratégique (digue le long d'un fleuve, barrage...), qui vise à protéger un espace plus étendu (zone inondable), à un projet dont l'une des composantes serait ce même risque, qui trouverait sa représentation dans des espaces connectés, faisant partie intégrante du paysage.

Ceci nous interroge sur la façon de «marquer» le risque sur le territoire. De quel nature ce fait de «marquer» peut-il être ? Et quel aspect du risque d'inondation pourrait-il révéler ? Jusqu'au XVIIIème, le risque faisait partie intégrante des modes de vie. Il était parfois considéré comme une contrepartie⁸¹ aux ressources apportées par le fleuve dont l'emplacement avait déterminé le fondement de la ville. Le cours d'eau fournissait en effet bon nombre de services : transport, échanges, cultures... Le risque d'inondation faisait l'objet d'adaptations, par reculs successifs des zones habitées par rapport au fleuve ou bien par l'installation sur les espaces les plus élevés afin de réduire la vulnérabilité tout en restant à proximité de l'eau⁸². Sous cet angle, le risque marquait le territoire par la fréquence des débordements, par les dommages occasionnés et les réajustements de l'après inondation : recul, reconstruction, ouvrages d'irrigation...

Outre «marquer le territoire» nous pouvons ajouter qu'étant qu'intégré au mode de vie et en tant que phénomène spécifique à un territoire (situé géographiquement et selon des processus naturels endogènes), il est constitutif d'une certaine culture du territoire. Dès lors que le risque est en partie éradiqué et que les inondations s'espacent pour devenir des phénomènes abstraits, les mesures de protection ont tendance à effacer le risque. C'est ce qu'observe V. November chez les habitants de Lully pour lesquels l'inondation de 2002 a eu pour conséquence « la remise en question de leur mode d'habiter » car « la mémoire du risque avait été dans ce cas diluée par l'adoption successive de mesures de protection. L'inondation est venue mettre à l'épreuve la manière d'habiter sur ce territoire »⁸³. En effet, nous avons aujourd'hui une conscience abstraite du risque à travers des représentations de ses manifestations potentielles tandis que le risque dans sa matérialisation

⁸⁰ November, V. *Le risque comme objet géographique*. Cahiers de géographie du Québec, 50(141), 2006, 289-296

⁸¹ Gralépois M. op.cit.

⁸² Locatelli M. *L'eau et le risque : une nouvelle approche pour vivre les territoires*. Mémoire de Master II - Sciences de l'Homme et Société, 2014

⁸³ November, V., Penelas, M., & Viot, P. *Habiter les territoires à risques*. PPUR Presses polytechniques, 2011

prend une toute autre dimension. C. Kermisch remarque qu'il n'existe pas une définition univoque du risque mais que toutes les définitions ont en commun la notion de potentialité : « ... sa [du risque] saisie est complexe étant donné que le risque «n'existe pas», qu'il est toujours potentiel et virtuel : lorsqu'un risque se matérialise, il ne s'agit plus d'un risque, mais d'un sinistre. Le risque n'est donc jamais «actuel» ». ⁸⁴

Selon cette définition, «marquer le risque» - c'est-à-dire une potentialité - sur le territoire apparaît complexe. Mais revenons à la notion de territoire. Tel que nous l'envisageons et avons abordé dans le chapitre «habiter», c'est un espace habité, plus ou moins densément, et il met en rapport des hommes, des activités et des usages.

L'inondation est le principal risque majeur en France au titre du nombre de communes concernées et du coût économique des catastrophes. Jusqu'aux années 1980 et la prise en compte de l'environnement, aucun texte de loi ne permet de limiter l'urbanisation en cas de risque dans les territoires inondables ⁸⁵. Avec la décentralisation et la mise en concurrence des agglomérations urbaines, la performance et la multiplication des fonctions urbaines ont été la priorité. ⁸⁶ Dans le cas des inondations en zone urbaine, la concentration des activités humaines augmente le risque et la croissance urbaine a des effets sur le nombre et l'importance des catastrophes ⁸⁷. Comme évoqué plus haut à travers l'idée de F. Rudolf selon laquelle une société créerait son propre risque (chap 1.3), V. November remarque que les risques sont intrinsèques à la dynamique urbaine, quels qu'en soit la nature (naturels, technologiques...) :

« Les risques naturels seraient non pas extérieurs au milieu urbain, mais au contraire inhérents à la croissance urbaine. Ils seraient intégrés à la dynamique urbaine. Dans cette perspective, ils ne peuvent être analysés de manière séparée des autres risques présents en milieu urbain. Tous ces risques, qu'ils soient naturels, environnementaux, sociaux, technologiques s'inséreraient dans la structure urbaine en même temps qu'ils la feraient advenir. » ⁸⁸

Revenant sur le précédent propos de V. November proposant que le risque «marque» le territoire sur le long terme nous choisirons de situer désormais notre propos sur l'intégration du risque en contexte urbain. Nous essaierons d'imaginer quelles peuvent en être les modalités dans l'espace de la ville, ce que nous justifions pour deux raisons.

D'abord, comme nous l'avons vu la ville génère ses propres risques ⁸⁹ par la production des GES qui engendrent la pollution et le changement climatique d'une part, et la concentration des activités économiques et d'habitation, facteurs d'augmentation de la vulnérabilité, d'autre part. Ensuite, parce que l'origine de notre questionnement repose sur la position de l'habitant et que celui-ci réside majoritairement et de plus en plus en milieu urbain. En effet, la population urbaine ne cesse de croître, a atteint plus de 54% en 2016 et devrait passer à 66% en 2050 ⁹⁰. C'est pourquoi la ville nous semble un territoire adapté pour poursuivre notre réflexion sur l'intégration du risque d'inondation.

⁸⁴ Kermish, C., op.cit.

⁸⁵ www.ecologique-solidaire.gouv.fr

⁸⁶ Gralépois M. op.ct.

⁸⁷ Scarwell, et al op.cit.

⁸⁸ November, V. Risques naturels et croissance urbaine: réflexion théorique sur la nature et le rôle du risque dans l'espace urbain. *Revue de géographie alpine*, 82(ESPRI-ARTICLE-2009-005), 113-123, 1994

⁸⁹ Rudolf F. Op. Cit.

⁹⁰ Selon le service des populations du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans l'édition 2014 du rapport sur les perspectives de l'urbanisation

Pour continuer sur la notion de «marquer un territoire», interrogeons nous sur les trois substantifs qui lui sont associés : marque, marquage et marqueur.

- «Marque : Trace, signe, objet qui sert à repérer, à reconnaître quelque chose»⁹¹. Plus loin il est proposé une expression à titre d'exemple «Marque de crue : sur certains cours d'eau navigables, marque placée sur des échelles de hauteur d'eau, définissant les niveaux au-dessus desquels la navigation est interdite ou autorisée vers l'aval pour certains bâtiments seulement. » . La marque sert ici comme repère du niveau d'eau au dessus duquel l'interdiction de naviguer suggère l'existence d'un risque.
- «Marquage : action de marquer, d'apposer ou de faire une marque (inscription, dessin) sur quelque chose ; marque ainsi faite ». Ici le marquage apporte une nuance d'intentionnalité et d'action par rapport au mot «marque»
- Pour « marqueur » nous trouvons deux sens intéressants relatifs à deux disciplines scientifiques qui ont en commun de renvoyer à un autre objet : «segment de l'ADN permettant de localiser un gène voisin» pour la génétique, et «substance présente naturellement ou introduite dans un milieu que l'on détecte ou dont on suit le cheminement afin de faire un diagnostic, d'étudier un phénomène » pour la médecine . Finalement, cette définition nous convient davantage car elle suggère non une trace mais un objet en relation avec d'autres qui lui sont liés et dont il peut renseigner certains caractères. Cette complexité et cette interaction nous intéressent car elles coïncident avec la diversité et la multiplicité des composantes de l'espace urbain et l'aspect polysémique du risque.

Maintenant, le recours au mot marqueur nous permet, par exemple, de passer par le détour d'un autre élément pour faire référence au risque. Ainsi, le marqueur peut se rapporter l'inondation elle-même, aux moyens pour s'en protéger ou s'y s'adapter, aux dommages passés qui ont pu laisser des traces, au souvenir des crues anciennes ou encore aux enjeux engagés dans le risque.

Sans proposer immédiatement des traductions concrètes de «marqueurs territorialisés» en terme d'aménagement urbain, arrêtons-nous sur quelques concepts récents développés autour de la thématique de la gestion du risque d'inondation qui nous semblent pertinents pour alimenter notre réflexion.

2.1.3- La «culture du risque» appliquée à la gestion préventive de l'inondation

De nouveaux outils législatifs se sont fait l'écho d'une volonté des pouvoirs publics d'intégrer le risque dans l'espace urbain et de passer d'une politique de mise en sûreté à l'acceptation d'une vulnérabilité des populations face au risque d'inondation⁹². La loi risque ou Loi Bachelot de 2003 réaffirme la culture du risque et l'information en période de crise⁹³. La culture du risque a pour objectifs de permettre aux populations exposées d'adopter les bons comportements en période de crise et de mettre en œuvre une attitude préventive. « La mémoire est ainsi un élément de la culture du risque, qui, se référant à ce qu'il s'est passé, doit favoriser l'acceptation, l'adhésion, l'appropriation des politiques de prévention par les populations. » Aussi, on peut distinguer deux types de donnée susceptibles de s'inscrire dans la mémoire. D'abord l'évènement vécu avec sa part

⁹¹ Définitions des 3 mots tirées du dictionnaire *Larousse*

⁹² Rudolf F. op. cit

⁹³ Ledoux B. op.cit.

de subjectivité et l'acuité du souvenir selon le temps passé depuis la catastrophe - l'expérience d'une inondation ancienne peut varier beaucoup selon les individus une fois retranscrite au présent. Ensuite les connaissances issues des inondations passées, depuis leurs caractéristiques objectives (ses caractéristiques physiques et les dommages causés) jusqu'aux enseignements à en tirer font aussi partie des éléments de mémoire. Tous ces éléments, vécus, appris, objectifs ou subjectifs font l'objet d'une transmission sous différentes formes⁹⁴. Il s'agit donc de transmettre l'histoire objective et factuelle des catastrophes comme les histoires vécues individuellement. On peut imaginer que cet enseignement est d'autant plus important pour les habitants nouvellement arrivés ou n'ayant pas connu d'inondation depuis très longtemps. De même la survenue très ancienne d'une catastrophe presque oubliée mobilisera d'autant plus les éléments d'archive comparativement à des phénomènes récents encore «frais» dans la mémoire. Le terme «culture» suppose également un ancrage dans une communauté. Aussi, la «culture du risque» pourra s'installer en prenant en compte des identités et pratiques locales⁹⁵, et des modes de communication qui se pratiquent ou pourraient se pratiquer sur le territoire. F. Rudolf utilise le terme «circulations» pour évoquer ses modes de traduction et en donne quelques exemples : anecdotes racontées à un voisin, informations réglementaires distribuées par tracts, panneaux de signalisation, statistiques sur les crues visibles sur un site internet, articles dans la presse, repères de crues posés sur un mur etc. Nous pouvons également mentionner les exemples de modes de gestion adaptés aux spécificités locales, de participation de la population, d'élaboration de Plan de Secours Spécialisé (PSS), de campagne d'information (ex. TV, Internet, affiches), de simulation de crises, etc.

P. A. Vidal-Naquet propose la mise en place d'instances-relais comme lieux d'échanges et de négociation autour de la «culture du risque» :

«Ces espaces pourraient prendre la forme d'instances de " médiation " qui auraient pour objectifs, de recenser et de formaliser en permanence les compétences et les savoir-faire utiles, d'où qu'ils viennent. Ces espaces pourraient permettre aux populations et aux associations de s'exprimer, de formuler des questions concernant leur sécurité, de faire des suggestions, de faire part de leur expérience et de leur vécu. Ils pourraient permettre aux décideurs de rendre compte de leurs projets, d'expliquer les raisons des choix, en connaissant mieux les préoccupations de ceux pour qui ces choix sont faits. Espaces de discussion et d'échange d'information, de telles structures pourraient être des lieux d'acculturation réciproque, qui tiendraient compte de la pluralité des cultures du risque.»⁹⁶

2.1.4- Le «vivre avec» (l'inondation)

Si on peut considérer que l'expression «culture du risque» fait appel à la notion de projet où interviennent les acteurs du territoire, élus et experts dans une volonté de mettre en avant des dispositifs ou médiums pour «incarner» le risque, l'expression «vivre avec» pourrait supposer a priori une non-intentionnalité, un certain fatalisme ou encouragement à ne rien faire. En réalité le sens de cette formule est de réduire ou de limiter les dommages causés par l'inondation en laissant les crues advenir parce qu'elles contribuent au renouvellement des écosystèmes et à l'évolution morphologique des cours d'eau⁹⁷. Ajoutons que cette formule se place du point de vue de

⁹⁴ Ledoux B *ibidem*

⁹⁵ Rudolf F. *op.cit.*

⁹⁶ Vidal-Naquet A., *Inondations et culture du risque*, Ministère de l'Équipement, des Transports et de Logement, DRAST, CERPE, 2001 cité par Dourlens C. *op.cit.*

⁹⁷ Ledoux B. *op.cit.*

l'habitant, sans doute «habiter avec» serait une proposition équivalente. Mais c'est bien l'acceptation du risque que sous-entend l'expression, ce qui relève encore d'un certain paradoxe à moins que l'on ne considère le risque que sous un angle d'une manifestation particulière de la nature. Pourtant, il semble qu'à l'instar de la «culture du risque» le «vivre avec» repose sur une acception identique : les inondations font partie du fonctionnement naturel du cours d'eau, d'où la nécessité d'un «apprentissage» de ce fonctionnement par les habitants («culture du risque») et le maintien consécutif des activités sur le territoire ⁹⁸.

La directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation affirme que les inondations sont «des phénomènes naturels qui ne peuvent pas être évités». Parallèlement, la notion de «vivre avec» les inondations ou les crues apparaît dans certains SDAGE comme celui de Loire-Bretagne de 1996 qui s'intitule «savoir mieux vivre avec les crues».

L'étude réalisée sur le quartier du Faubourg à Béziers ⁹⁹ donne un éclairage sur ce que peut recouper une telle démarche. Dans la basse vallée de l'Orb, les habitants et les pouvoirs publics défendent le fait de vivre avec l'inondation plutôt que de développer une protection maximum. La lecture de l'article nous fait entrevoir dans quelle mesure on peut parler en terme «de vivre avec», tant du point de vue d'une relation forte à la rivière fondée sur des crues récurrentes, que d'une démarche impliquant habitants et association accompagnés par les élus. Le «vivre avec» s'illustre dans :

« Un savoir des habitants riverains autour de la survenue des crues. Il se développe dans la surveillance avec l'attention aux signaux naturels annonciateurs (changement de la couleur de l'eau), l'adaptation des usages lors de la montée des eaux, l'activation de la mémoire des expériences d'inondations passées générateur d'un lien social et d'une solidarité entre les habitants

L'affichage du risque par la présence de repères de crues, d'un poste de crue où a lieu une permanence en cas d'inondation, la diffusion de l'information sur différents supports (site internet, blog, journaux) et l'organisation de rencontres sur les berges de la rivière qui sont l'occasion d'échanger autour du sujet. L'identité du quartier façonnée par les inondations est revendiquée.

Une volonté de mettre un terme à une gestion basée sur la maîtrise totale des crues dictée par une logique purement sécuritaire et de trouver une solution d'équilibre entre les différentes logiques, la logique sécuritaire, marchande, et celles de la protection d'un espace familial et du respect de la nature.

Les solutions qui en découlent telles que la préférence pour l'entretien des cours d'eau pour faciliter les flux plutôt que l'endiguement, un aménagement privilégiant la restauration de la ripisylve, l'amélioration de la capacité des ouvrages en place, la création d'un espace public sur une zone de restauration hydraulique, l'«amphithéâtre de l'Orb», qui accueille également un festival.

Une prise en compte du temps long qui déploie la démarche entre les périodes de crues

Une gouvernance partagée forte entre riverains, pouvoirs publics et l'association en place -Groupement du Faubourg - très active au moment de l'alerte et de la gestion de crise, mais qui défend aussi les intérêts des habitants au long cours et organise régulièrement des animations.

⁹⁸ Richard-Ferroudji Audrey, Dupont Nadia, Durand Séverine et Grelot Frédéric, *Une politique du vivre avec un fleuve et ses débordements*, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement

⁹⁹ Richard-Ferroudji Audrey, Dupont Nadia, Durand Séverine et Grelot Frédéric, *ibidem*

Une communication multiforme événementielle et quotidienne basée sur une organisation des habitants dans la vie de quartier et soutenue par les pouvoirs publics »

2.1.5- Le recours aux concepts de résilience et de mitigation pour envisager l'appréhension des crues

La «culture du risque» en tant qu'apprentissage permettant une meilleure adaptation en période de crise et le «vivre avec» dans la volonté à faire face à la crise s'inscrivent dans une perspective qui tend à limiter la vulnérabilité face à l'inondation tout en acceptant qu'elle ait lieu, ceci nous conduit à un autre concept : la résilience.

Nous en trouvons une définition appliquée au risque chez A. Dauphiné et D. Provitolo :

«La résilience est un concept d'origine physique, transféré en sciences sociales, notamment en psychologie et en économie, après un détour par l'écologie. Lors de ces transferts entre les sciences, le concept se diversifie et devient polysémique. [...]Le terme de résilience vient du latin «Resilio» qui signifie rebondir. La résilience physique mesure la capacité d'un objet à retrouver son état initial après un choc ou une pression continue¹⁰⁰»

Si cette définition dans le caractère strictement identique supposé de l'état retrouvé après le choc ne correspond pas a priori à notre hypothèse de travail, nous trouvons plus loin dans l'article des correspondances avec notre propos. Les auteurs posent que les trois facteurs positifs qui augmentent la résilience d'un système sont la diversité, l'auto organisation et l'apprentissage.

La définition donnée par Gonzva Balsells et Barocca¹⁰¹ qualifie le risque vu sous l'angle de la résilience comme systémique et se déployant à différentes échelles spatiales et temporelles.

Enfin, dans l'appréhension du risque, il y aurait en amont des vulnérabilités territoriales et des politiques de gestion parfois inadaptées et en aval des événements une « capacité plus ou moins importante de la société à gérer la crise et à retrouver un fonctionnement normal. Autrement dit, son degré de résilience »¹⁰².

Bien que le concept scientifique de résilience très prisé depuis les années 2000¹⁰³ s'adapte facilement à des problématiques contemporaines diverses, nous pensons qu'il est ici insuffisant parce qu'il se focalise sur les actions d'adaptation plutôt que les actions d'atténuation. S. Rufat¹⁰⁴ le définit en terme d'intégration des changements : «La vulnérabilité s'exprime en résistance des systèmes exposés, et en résilience, capacité des systèmes à absorber le changement ».

Aussi, en complétant le concept de résilience par celui de mitigation, nous arrivons à un schéma plus complet d'une gestion intégrative du risque d'inondation. Cette nouvelle gestion offre une alternative à la traditionnelle méthode basée sur le contrôle technique de l'aléa aujourd'hui remise en question.

On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse d'un glissement du duel aléa/vulnérabilité (contrôle et réparation contre prévention) vers le duel atténuation/adaptation maintenant que la nécessité de

¹⁰⁰ Dauphiné, A., & Provitolo, D. (2007). La résilience: un concept pour la gestion des risques. In *Annales de géographie* (No. 2, pp. 115-125), Armand Colin

¹⁰¹ Rudolf F. op.cit.

¹⁰² Scarwell H.-J. op.cit.

¹⁰³ Rudolf F. op.cit.

¹⁰⁴ Rufat, S. *L'estimation de la vulnérabilité urbaine, un outil pour la gestion du risque. Approche à partir du cas de l'agglomération lyonnaise*. Géocarrefour, 82(1-2), 2007

mettre l'accent sur le préventif et la vulnérabilité sont quasiment acquises au niveau des politiques de gestion du risque d'inondation et de l'opinion.

Ces trois concepts nous ont aidé à replacer la problématique du risque d'inondation en milieu urbain dans le contexte actuel en faisant état des démarches et réflexions en cours sur la question. Cette méthode d'approche éclaire une partie de la question sous-jacente qui nous intéresse : comment l'aménagement en milieu urbain peut-il intégrer le risque inondation, ou encore comme le formulait V. November : comment peut-il marquer le territoire ? Ces trois concepts apparaissent comme trois voies possibles. Maintenant, il s'agit de voir comment ils peuvent se traduire in situ en terme d'aménagement, au moyen d'un projet et des acteurs associés. A. Arnaud, en soulignant la pertinence du rapprochement entre les deux termes «territoire» et «risque» confirme une interrelation possible :

« Le risque agit sur le territoire tout comme le territoire est capable de modifier un risque. Le territoire n'est plus un support de l'action humaine, il est bien plus, puisqu'il existe une interaction entre les deux objets. [...]Le rapprochement des notions de risque et de territoire révèle d'une part que le territoire est considéré comme un support du risque dans les politiques de risque françaises, mais que le risque commence à être considéré comme un moteur de développement et d'aménagement territorial. »¹⁰⁵

¹⁰⁵ Arnaud, A. *Valorisation de l'information dédiée aux événements de territoires à risque. Une application cartographique et géovisualisation de la couronne grenobloise*. Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2009

3. Le projet en territoire à risque d'inondation, un terrain pour la réalisation des aspirations des habitants

Nous avons montré dans une première partie comment le contexte de changement climatique actuel insufflé de nouvelles inspirations aux habitants. Nous proposons dans cette dernière partie de montrer qu'une adéquation existe entre cette demande sociale et la forme de certains projets situés en territoire à risque d'inondation. Nous verrons comment au moyen du marqueur précédemment évoqué, des projets concernant le territoire, qu'il s'agisse d'aménagement ou de pratiques collectives organisées, peuvent répondre aux attentes des habitants en faisant du risque une intention de projet plus qu'une contrainte. Enfin nous illustrerons ces nouvelles démarches par deux projets d'aménagement qui nous semblent révélateurs de cette prise en compte.

3.1. De nouvelles approches

Revenons au marqueur du risque sur le territoire. Si l'on considère les territoires à risque au moment de la survenue d'une catastrophe, alors ce marqueur prend la forme d'une déformation du territoire, il a une connotation essentiellement négative. On parlera de dommages, de dégâts, de destructions, de la nécessité de les effacer, de reconstruire et de revenir au plus vite à l'état initial, comme le traduit le terme de résilience défini plus haut. Si nous pouvons parler de marqueur, celui-ci est purement produit par l'aléa, éventuellement aggravé par la vulnérabilité des territoires ou atténué par des mesures de protection, mais il n'est en aucun issu d'un projet. Ce n'est pas de ce type de marqueur qu'il s'agit. En revanche, si nous repartons de l'hypothèse d'un détour comme nous l'avons dit avant, le risque dans sa représentation, plus que l'inondation elle-même, apparaît comme une piste. Si le marqueur doit s'inscrire dans le projet, celui-ci se doit encore éviter l'écueil de transcriptions trop littérales et négative. En effet, comme le remarque A. Arnaud, le risque est d'avantage considéré comme une source de désaménités que d'aménités. Au terme d'une démonstration s'appuyant sur le concept de «ressource territoriale» développé par B. Landel et Gumuchian¹⁰⁶, A. Arnaud pose que le territoire à risque «considère le risque comme une ressource territoriale» en tant qu'il est «perçu comme une partie intégrante du territoire qui peut lui permettre de se développer»¹⁰⁷. Partant de cette idée que le risque peut constituer, paradoxalement, une ressource territoriale, le marquage dont il est question se doit de prendre pour support les différents aspects d'un territoire. A. Arnaud propose finalement cinq caractéristiques pour composer un projet de territoire en contexte à risque :

« 1/ le risque est considéré comme une ressource territoriale

2/ le risque et le territoire co-construisent le territoire à risque: le risque est intégré à chaque action du quotidien traitée par le territoire (l'habitat, le tourisme, les transports en commun, etc.)

¹⁰⁶ Gumuchian H. et Pecqueur B., 2007. *La ressource territoriale*, Economica, Anthropos, paris, 250p et

¹⁰⁷ Arnaud A. op.cit . Définitions données :

Ressource territoriale : ce qui détermine la vitesse d'expansion ou de rétractation du territoire et donc son développement. La ressource est propre au territoire, non issue de la nature mais de la fabrication des acteurs (à partir de composantes matérielles -et idéelles) dans un objectif de développement

Territoire à risque : territoire dont les limites sont définies par le risque, au sein duquel des actions émanant des acteurs locaux se réalisent soit pour prévoir le risque(prévision), soit pour s'en prémunir (prévention).

- 3/ les acteurs qui font partie de l'élaboration des projets sont d'horizons différents
- 4/ la prise de décision est consensuelle et prend en compte la parole de tous les acteurs du territoire
- 5/ le projet contient des actions sur les éléments exposés et leur interaction liées au contexte de risque (prévision / prévention ; gestion de l'alerte/crise ; rétablissement /reconstruction) à l'échelle du « territoire à risque ».

Voyons maintenant comment ils peuvent se traduire dans le cas du risque d'inondation, et s'illustrer au regard des nouvelles aspirations des habitants exposées dans le premier chapitre. Nous montrerons comment le marquage est déjà à l'œuvre dans des projets de territoire. Pour ce faire, nous reviendrons à notre réflexion initiale articulée autour des trois modalités de l'«habiter» - échelle, temps, société-, par le prisme desquels nous envisagerons lesdits projets.

3.1.1- Des projets urbains marqueur d'échelle

Si les enjeux écologiques et les changements climatiques, considérés comme des risques potentiels, se jouent à l'échelle mondiale, des variables locales d'ajustement participent de leur prise en compte (gestion des déchets, transports, limitation de la production des gaz à effet de serre...) ¹⁰⁸. C'est également à des échelles inférieures que se joue la gestion du risque d'inondation «opérationnelle», son intégration dans le projet au moyen d'un marqueur du risque sur le territoire.

Le bassin versant, nous l'avons vu, est l'échelle la plus couramment admise et la plus pertinente pour gérer le risque d'inondation ¹⁰⁹. Mais F. Vinet dit aussi que ce qui ne relève pas du contrôle de l'aléa peut être mis en œuvre et géré hors du bassin versant. Notre propos est en effet d'aborder la gestion du risque sous l'angle de la vulnérabilité à travers l'aménagement urbain .

Nous avons déjà évoqué le fait que la ville est d'une certaine façon responsable des risques qu'elle génère elle-même (chap. 1.3) Au niveau du réchauffement climatique notamment, la ville apparaît pour F. Rudolf ¹¹⁰ le lieu « des enjeux mobilisés par les changements climatiques » et par conséquent, l'échelle où se joue le problème. Si comme nous l'avons dit, le lien entre les activités humaines et l'accroissement des températures est extrêmement probable ¹¹¹ et que l'augmentation constatée de l'ampleur et la fréquence des phénomènes climatiques (épisodes pluvieux en particulier) en est pour partie la conséquence, alors la ville pourrait également être l'échelle cohérente de réalisation de la gestion du risque et le projet urbain son moyen.

L'échelle du bassin versant

Comme entité de fonctionnement global de l'hydrosystème ¹¹² son importance s'est avérée en même temps que la progression des connaissances ¹¹³. Le bassin versant permet de privilégier une

¹⁰⁸ Godard, O. *Le développement durable. Projets et recompositions par les échelles territoriales*. Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, Institut de la décentralisation, 1997

¹⁰⁹ Ledoux B. op. cit

¹¹⁰ Rudolf, F. op. cit.

¹¹¹ GIEC, op. cit.

¹¹² Dourlens, C.op.cit

¹¹³ Vinet,F. op.cit.

politique intégrée contre les crues. Pourtant, il est difficile de fédérer autour d'un espace qui n'est pas identitaire même si l'on parle aujourd'hui de «solidarité de bassin versant»¹¹⁴. Aussi Dourlens insiste sur la difficulté des populations à s'identifier à un bassin versant: « l'identité collective autour de l'entité naturelle ne s'impose pas de manière spontanée mais doit, au contraire se construire ». A cette échelle, les aménagements prennent en compte les espaces urbains mais aussi les espaces naturels et cultivés et touchent les pratiques agricoles, l'entretien des cours d'eau (berges et lit mineur), la gestion de l'amont, de l'aval, zone d'expansion de crue et ont effectivement peu à voir avec un projet urbain tel que nous l'entendons. Dourlens¹¹⁵ oppose la concrétude de l'étude historique des crues, identifiable par les lieux et ouvrages touchés, à une simulation mathématique intéressant l'ensemble d'un bassin. L'auteur souligne encore la dimension abstraite de cette échelle. Pourtant, le fonctionnement du bassin versant renseigne sur de nombreux indicateurs concernant l'eau (flux, état sanitaire, pénurie, pollution...). Aussi, en tant que ressource naturelle subissant une forte pression dans un contexte de réchauffement des températures à l'échelle mondiale, elle est susceptible d'intéresser les populations. De ce point de vue, les mécanismes hydrologiques ainsi que la gestion de l'eau peuvent correspondre à une aspiration à une meilleure connaissance par les habitants vis-à-vis d'une ressource à la fois globale et locale.

L'échelle urbaine

La ville ou l'agglomération, contrairement au bassin versant sont des entités bien définies, du point de vue administratif, géographique mais aussi culturel. Le sentiment d'appartenance à une ville qu'on habite est évident même s'il est d'abord physique (n'implique pas un attachement particulier). La ville est l'espace au sein duquel on réside. Mais souvent aussi on y travaille, on y pratique des activités, on s'y promène, on y a des rapports sociaux etc. Les modifications apportées aux territoires sont visibles pour peu qu'on l'arpente et les questions liées à l'urbanisme et à l'aménagement sont relativement accessibles pour peu qu'on sache où s'informer. L'échelle de la ville ou de l'agglomération est l'échelle de la politique d'aménagement depuis la décentralisation avec l'élaboration du PLU/PLUI qui détermine l'affectation des sols, et donc la constructibilité.

Ensuite, si nous parlons de la ville comme espace urbanisé, ainsi que nous l'entendons ici, nous faisons référence aux fonctions urbaines, liées à l'occupation du sol. M. Gralpeois a souligné à quel point ces fonctions se sont superposées dernièrement dans une certaine concurrence territoriale¹¹⁶. La répartition, l'articulation de ces fonctions et leur implantation (nature du sol, topographie) ont une incidence sur la vulnérabilité des résidents.

Aussi, une politique urbaine qui limite l'imperméabilisation des sols produit une diminution de la vulnérabilité (ruissellement) mais aussi le maintien d'espaces de biodiversité, c'est-à-dire une expression de la nature.

Les espaces inondables en zone inconstructible peuvent être convertis en espaces publics, promenades, jardins humides ou inondables mettant en scène une végétation aquatique, rivulaire et la faune associée. A. Arnaud¹¹⁷ reprend à ce sujet les propos de Degardin¹¹⁸: « Les moyens

¹¹⁴ Vinet, F. ibidem

¹¹⁵ Dourlens, C. op.cit.

¹¹⁶ Gralpeois M; op. cit.

¹¹⁷ Arnaud, A. op. cit

¹¹⁸ Degardin F., Gaide P-A. et Noyelle J., 2001, *Prise en compte des risques par la valorisation des zones inondables en ville*. Risque et territoire, colloque international, Atelier gestion des risques territorialisés, 16-18 mai 2001

d'urbaniser des zones inondables se basent alors sur l'association de la présence de l'eau, la richesse des écosystèmes aquatiques, et la qualité des paysages liés à l'eau ». Les berges d'un cours d'eau peuvent faire l'objet d'aménagements spécifiques, avec un traitement minimaliste naturel (gestion extensive, aspect «sauvage», champêtre), support pour la marche ou aménagées pour accueillir des activités de loisirs liés à l'eau. Elles peuvent aussi s'intégrer au sein d'un parc urbain déclinant différents usages : repos, jeux, jardins d'agrément, cultivés, botanique, terrains de sport etc. Les cours d'eau peuvent également être le support de nouveaux moyens de transport et de production d'énergie renouvelable. Les aménagements compatibles avec le règlement du PPRI en zone inondable sont nombreux. Ces nouveaux espaces végétalisés contribuent au maillage de la trame verte et bleue, aux continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité. Ils améliorent par ailleurs la qualité de l'air car les végétaux, les arbres en particulier, participent à la dépollution par leur fonction épuratrice (photosynthèse) mais ils fonctionnent également comme des climatiseurs en diminuant la température des villes. Tous ces facteurs influent naturellement sur le cadre de vie et le confort des espaces publics partagés. F. Rudolf ¹¹⁹ parle de promouvoir les potentiels de l'inondabilité d'un territoire urbanisé et d'une approche de la «culture du risque» par les ambiances.

S. Dournel et S. Servain consacrent un chapitre de leur article ¹²⁰ sur les outils dédiés ou liés au paysage. La loi Paysage de 1993 considère désormais le paysage dit «ordinaire» par opposition au paysage pittoresque et historique donnant une valeur patrimoniale aux sites. Les auteurs inventorient les outils de protection et de valorisation qui peuvent s'appliquer en zone inondables : AVAP 121, Natura 2000, trame verte et bleue, ENS 122, Réserve naturelle régionale, zonage et règlement du PLU etc. Ils mettent en valeur « la qualité esthétique des milieux fluviaux et humides, ... [les] héritages associés à leur riche histoire (canaux, digues, ponts quais, etc.) et la diversité des écosystèmes qui y sont recensés. » Cette mise en espace par le paysage est une représentation positivée du risque dans les aménagements en place comme dans les éléments auxquels elle fait référence ou qu'elle met en oeuvre (eau, nature...). Yves Luginbühl ¹²³ commence par constater un désir de paysage naturel. Il nous donne ensuite sa définition d'un paysage populaire rappelant des aspirations de la population -désir de nature, de partage- que nous avons évoquées:

«A l'opposé du site protégé qui, dans l'imaginaire social, fonctionne comme un pôle mythique qui ne participe pas de notre présence - emblématique d'une nature [qui] se présente comme un rêve compensatoire des frustrations liées à la ville- ,le paysage populaire qui renvoie à la première conception d'une vision futuriste du paysage participe bien d'une présence du plus grand nombre [...] Le paysage populaire serait ainsi celui de la mixité, fait à la fois d'une sorte de bricolage de nature (le jardin et la nature lointaine, l'exploitation des ressources garante d'une alimentation saine) et de social (les bonnes relations entre voisins, c'est-à-dire une forme d'équité, un égal accès aux ressources ».

Dans ce même registre du paysage, C. Daud ¹²⁴ qualifie l'approche architecturale et urbaine par les ambiances comme la combinaison du physique du sensible et du social. Cela permet d'aborder la question de la «culture du risque» non pas par le seul aspect du visible mais par l'intégralité de l'expérience sensible et spatiale. Celles-ci prennent les qualités de l'environnement expérimenté

¹¹⁹ Rudolf, F. op.cit

¹²⁰ Scarwell H.-J. et al op.cit.

¹²¹ Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

¹²² Espace Naturel Sensible

¹²³ Luginbühl Yves, *La demande sociiale de paysage*, Rapport, Conseil national du paysage - séance inaugurale du 28 mai 2001

¹²⁴ Rudolf F. op. cit.

telles que le son, la lumière naturelle, la thermique, l'humidité et les propriétés physiques de l'espace.

F. Dourlens¹²⁵ parle aussi d'«occupation adaptée et positive du territoire» et de faire passer l'inondation d'une «irruption brutale d'une nature malencontreusement oubliée » ou «nature qui reprend ses droits» à quelque chose de plus courant et naturel. Il s'agit également à travers tous ces aspects d'enrichir le cadre de vie et de favoriser les liens sociaux par la création d'espaces publics accueillants et supports d'activité de loisirs.

L'échelle du quartier ou échelle de familiarité et de voisinage

Bon nombre de dispositifs mis en œuvre à l'échelle de la ville peuvent l'être a fortiori à l'échelle du quartier. Cependant, à travers la lecture de diverses études nous avons observé que les problématiques liées au risque d'inondation s'expriment particulièrement à l'échelle d'un quartier. Les différents récits relatant des démarches mises en place et les vécus des habitants concernent souvent des quartiers de villes qui ont également bâti leur identité et parfois leur cohésion autour des inondations¹²⁶. C'est à cette échelle plus qu'une autre que l'on peut parler de culture du risque de patrimoine et de communauté.

Un projet d'ampleur, souvent composé majoritairement d'habitat peut former un quartier ex nihilo. Les éco quartiers, dans leurs cibles répondant aux critères du développement durable peuvent préconiser des solutions relatives à la collecte et au recyclage de l'eau, la préférence pour les sols perméables et de pleine terre, des bassins de rétentions et de phyto-épuration (plantes épuratrices type roseau), des installations alternatives aux déplacements motorisés (cheminements doux) et accessibles en cas de montée des eaux (cheminements surélevés).

Morel-Journal et Roux cités dans la revue Vertigo¹²⁷ montrent :

« la capacité d'habitants à opérer une surveillance attentive, en interprétant des signes de la survenue de l'inondation, tel le changement de couleur de l'eau, et à mettre en perspective cette expérience sensible avec les annonces officielles. Les savoirs et capacités de veille sont fondés sur une expérience de cohabitation avec la rivière avant qu'elle ne déborde. Ainsi, certains habitants inscrivent sur leur maison des marques de chacune des inondations vécues quelle que soit la hauteur d'eau et la liste ainsi présentée est souvent beaucoup plus imposante que celle figurant dans les documents officiels qui ne consignent que les grandes crues. »

Ici nous voyons qu'une culture du risque s'est développée de façon autonome dans une communauté d'habitants dont l'expérience des inondations -sensiblement plus précise que l'inventaire officiel- procure un savoir qui leur est propre et leur permettent d'anticiper les crues. Les repères de crues sont installés spontanément et individuellement par les habitants et consignent les inondations successives de la rivière. Ces travaux montrent aussi, d'un point de vue de l'«habiter», comment les habitants intègrent le risque à la fois dans le cognitif¹²⁸ (mémoire, connaissance et transmission de l'histoire des crues) et dans l'action (veille, organisation en période de crise...). Cela sous entend également une relation de partage entre les habitants qui se manifeste dans le sentiment d'appartenir à une communauté de voisinage partageant le même

¹²⁵ Dourlens, C. op.cit.

¹²⁶ Richard-Ferroudji et al op. cit

¹²⁷ Richard-Ferroudji et al op. cit

¹²⁸ Définition de l'encyclopédie Larousse : qui se rapporte à la faculté de connaître et par extension ce qui se rapporte à l'attention, la perception, la mémoire, le langage, l'anticipation de l'action

vécu, le même mode d'habiter, et éventuellement l'existence d'une solidarité effective en temps de crise.

L'échelle de la parcelle

La construction en zone inondable semble désormais une chose acquise comme le prouve le lancement en octobre 2016 du second Grand Prix de l'aménagement adapté aux terrains inondables constructibles par les ministères de l'Écologie et du Logement. L'ouvrage *Atout risque* recueille différentes expériences issues de cette démarche ¹²⁹.

La mise en œuvre à l'échelle d'un quartier se traduit à la parcelle par des choix constructifs spécifiques, la mesure est celle du bâtiment, de la cour, du jardin. L'habitant propriétaire ou locataire du logement y vit un rapport intime à l'espace où s'exprime une différenciation nette avec le dehors, le quartier précédemment évoqué. Le rapport au risque d'inondation, la montée des eaux s'y expriment de façon plus forte.

L'habitat ou encore le logement, la maison, revêt une dimension identitaire pour G. Bachelard ¹³⁰ qui lui consacre un ouvrage dans lequel il décrit la demeure comme le lieu de l'inconscient et de l'imaginaire. La survenue d'une inondation perturbe d'une certaine façon un équilibre interne. Il en va de l'intégrité de soi-même et du logement comme refuge. Dès lors, l'aspiration à la sécurité est plus manifeste, elle devient un impératif davantage qu'à une autre échelle, puisqu'elle touche à l'«habiter» au plus proche.



Figure 2



Figure 20



Figure 21



Figure 22

¹²⁹ Bonnet, F. (dir.), *Atout Risques. Des territoires exposés se réinventent*, Editions Parenthèses, 2016

¹³⁰ Bachelard G. op. cit

La construction en zone inondable par le moyen d'une architecture adaptée au risque procède d'une acceptation des crues tout en préservant le logement. En ce sens elle évoque les notions de «vivre avec» et de «résilience» (chap.2.1.4 et 2.1.5). La fonction sécuritaire procède ici d'une mise à distance du risque tout en permettant la montée des eaux comme un évènement naturel. Ce type de construction prend la forme de maison sur pilotis, flottantes ou amphibies. C. Naud ¹³¹ montre que les bâtiments occupent une position verticale en surplomb du risque et classe cette «lévitation» en deux configurations : les pilotis laissant le dessous comme extérieur ou des murs au niveau du sol créant un plateau inondable ou une pièce extérieure, variant selon les événements de crue, intégré au bâtiment.

L'échelle de l'ouvrage ou du détail

On ne peut parler de projet et d'échelles sans parler du détail. Ici nous évoquerons brièvement les moyens de mise en œuvre à disposition des concepteurs visant une bonne gestion de l'eau. De nouvelles techniques dites «alternatives» procèdent en effet à l'inverse de la systématique et dommageable imperméabilisation des sols. Dans son *Guide de gestion du risque inondation* constitué de fiches-outils, l'ouvrage de F. Rudolf donne quelques exemples d'ouvrages favorisant l'absorption rapide de l'eau ; chaussée réservoir, puits d'infiltration, tranchée d'infiltration ; ainsi que des dispositifs où l'eau vient irriguer des surfaces végétalisés dans une mise en scène davantage paysagée : fossés, noues, bassin de retenue, toit végétalisé stockant.

Heidegger affirme que « nous bâtissons et avons bâti pour autant que nous habitons » (chap 1.1.1), nous voyons dans cette affirmation une illustration directe de l'«habiter» et de l'aménagement en tant qu'investissement du sol. Dans cette phrase il entend que nous habitons avant de bâtir. Il semble donc qu'il y ait au préalable de l'acte de bâtir celui d'«habiter» : nous bâtissons parce que nous habitons. Ce qui signifie qu'en tant qu'habitant nous décidons et projetons de bâtir. Cet acte est donc un acte réfléchi, contextuel et marqué par notre expérience, voire notre choix d'habiter. Nous pouvons en déduire qu'il n'est pas anodin, et de là qu'il procède d'une connaissance du territoire et d'intentions spécifiques à son endroit. En tant que caractéristique d'un territoire, le risque d'inondation relève à la fois de la connaissance et de sa prise en compte. Le projet en territoire à risque comme nous l'avons vu doit procéder d'une connaissance - à travers la culture du risque notamment - et fonctionner comme un marqueur de territoire. A cet égard nous pourrions reformuler la phrase de Heidegger ainsi : « nous marquerons nos projets dans le territoire pour autant que nous habitons des territoires à risque ».

3.1.2- Des projets urbains marquages de temps

Comme le rappelle A. Arnaud, le risque est étroitement lié à l'espace et au temps. Le risque d'inondation implique une projection dans le temps des personnes et des biens: «quand et où un phénomène aura lieu ? » ¹³² Cette projection est également à l'œuvre au moment de la conception des projets d'aménagement et elle détermine aussi leur inscription et leur résistance dans le temps. A. Arnaud qualifie encore le risque d'«état latent» antérieur à la déclaration d'un évènement. Nous avons par ailleurs rappelé plus haut sa dimension de potentialité ¹³³. F. Vinnert fait référence à une

¹³¹ Rudolf F. op. cit.

¹³² Arnaud A. op. cit

¹³³ Kermisch C., op.cit.

gestion «durable» du risque où il souligne l'importance de la prise en compte des temps longs de l'environnement, des sociétés et de l'économie. L'aménagement durable des territoires s'engage à contenir le risque pour les générations futures ¹³⁴. Finalement, bien qu'il suscite de nombreuses définitions différentes, le risque peut se découper en trois moment :

- (1) l'avant épisode ou attente - moment long et difficilement estimable mais qui a tendance à se réduire sous l'effet des changements climatiques
- (2) l'inondation, l'évènement ou catastrophe, l'alerte - moment court en comparaison et qui implique un basculement et parfois un traumatisme pour les habitants
- (3) l'après inondation avec le bilan des dommages , la réparation des infrastructures et la reconstruction - moment plus ou moins long où des stratégies peuvent être réfléchies (recul, renforcement défensif, adaptation) et qui devront composer avec le temps long du (1) voire se superposer au à lui

Dès lors, qu'en est-il de l'intégration de ces trois temps dans le projet ? Comment en rendre compte sans porter une charge trop négative qui pèse sur l'«habiter» ?

D'abord nous pouvons voir un parallèle -d'autant plus pertinent qu'il est lié au climat et à l'eau-, entre les temps du risque d'inondation et le cycle de la nature. Les précipitation saisonnières en particulier influencent le rythme des inondations.



Figure 23

Ainsi, les aménagements laissant s'installer les crues dans des espaces prévus à cet effet, les zones inondables dont nous avons parlé, contribuent à une expression de la nature par le déroulement des cycles de présence et absence de l'eau. Ils créent des variations qui joueront avec les saisons, le climat et la végétation. Ainsi l'inondation devient un élément du paysage qui rythme la vie des habitants et advient comme une manifestation de la nature créant des ambiances changeantes. L'inondation n'est alors plus considérée comme une catastrophe mais comme un évènement positif partagé par les riverains, qui en profitent ensemble, et qui maintient une culture du risque en agissant comme remémoration des crues anciennes.

Cette composition du projet fondée sur l'accueil de la catastrophe fait, d'une certaine façon, le choix de la mise en scène du second temps court du risque.

¹³⁴ Vinnet F. op. cit.



Figure 24



Figure 25



Figure 26



Figure 27

Ce choix est d'autant plus manifeste dans un type d'aménagement particulier, les installations éphémères, appelées également création in situ ou encore art urbain. Il peut s'agir de mise en situation au moment de la survenue de la catastrophe ou bien d'indices de la manifestation de celle-ci. Nous voyons que ces mises en scène opèrent d'un désamorçage de la catastrophe par son occurrence, celle-ci étant en quelque sorte magnifiée par un processus artistique ou pédagogique. Si l'encrage dans le territoire de ces dispositifs n'est pas vraiment réalisé car ponctuel ¹³⁵, ils constituent une réplique cohérente du point de vue du temps de la catastrophe précisément en se rapprochant de son caractère éphémère.



Figure 28



Figure 29

Enfin si nous ne considérons maintenant le risque comme la survenue des inondations successives dans un temps linéaire et non plus comme une répétition cyclique de trois moments. Cette conception du risque sous forme d'inventaire chronologique repose sur des données objectives et

¹³⁵ Rudolf F. op. cit.

des représentations. Nous considérons qu'il s'agit d'un patrimoine qui se constitue à partir d'éléments immatériels, tels que la mémoire des événements et le savoir autour de l'inondation, mais également à travers les pratiques (le marquage des repères de crue, les dispositifs empiriques de protection) et les éléments construits (digues, barrages, écluses). Aussi, le patrimoine se constitue dès lors qu'un groupe ou une communauté y projette ses valeurs ¹³⁶. Aussi il convient de considérer maintenant le projet urbain sous l'angle social en tant qu'il est réalisé pour des habitants.

Comme l'«habiter» qui se construit sur le temps long pour que s'installe un certain attachement, l'aménagement et le projet urbain s'envisagent selon une certaine durabilité, on parle de décennies. En effet, à propos du projet urbain le débat est davantage tourné vers le processus, la gouvernance et l'économie étant les facteurs déterminant de réalisation de projet et déterminant également de leur temporalité. Mais l'objet fini, visible, qui en réalité est l'aboutissement du processus, a une durée de vie qui le surpasse de beaucoup et efface à terme le temps de l'élaboration et des travaux. On parle par exemple de durée de vie d'un bâtiment, de solidité du mobilier urbain de pérennité des ouvrages. Il nous semble qu'en s'alignant sur le temps long de l'«habiter», la perspective de concevoir pour un temps long fait sens. Dès lors, le risque comme possibilité d'interrompre ce temps par des destructions apparaît comme un obstacle. Si on considère maintenant les aménagements adaptés au risque et conçus pour intégrer des variations comme la montée des eaux nous voyons que le temps adapte un rythme (crue, inondation) qui ne remet pas en cause le temps de vie des aménagements sur la durée. Il opère plutôt comme une variation par cycle qui s'apparente aux variations du mode d'habiter, de l'usage. En effet, l'espace urbain s'analyse également sous des temporalités d'usage et chacun n'a pas le même usage de l'espace selon ses activités, son âge, son milieu social etc. Aussi, pour revenir à l'étymologie du mot «habiter» et qui rappelle le verbe «posséder» (chap.1.1.2), nous comprenons l'importance que peut revêtir l'appropriation des aménagements dans le processus d'attachement. Ici intervient à notre avis la culture du risque comme facilitateur de l'appropriation par la connaissance et l'échange autour des inondations. Cette démarche fonctionne en effet en complément d'aménagement où le risque et lisible et contribueront certainement à leur appropriation.

3.1.3- Des projets marquages de social

Si le risque d'inondation se déploie en trois temps, ceux-ci se ressentent également dans le vécu de la population de façon distincte. Si le temps long d'avant la catastrophe est propice à une culture du risque sous toutes ses formes, l'inondation et la mise à l'épreuve des populations implique l'urgence d'une organisation où l'entraide entre les habitants et le soutien des pouvoirs publics se mettent en place. L'après catastrophe, qui peut être divisée en deux temps : 1/post-crise et gestion de l'urgence (rétablissement immédiat des infrastructures) et 2/temps du recul et de la réflexion, temps de la reconstruction. Ce dernier est sans doute la période la plus favorable pour repenser les aménagements et élaborer de nouveaux projets comme de nouvelles stratégies. D'un point de vue financier, l'indemnisation issue de la solidarité nationale peut s'avérer une opportunité pour mieux équiper localement les régions sinistrées ¹³⁷. C'est à ce moment que se pose la question de la nature de la reconstruction. Si la reconstruction se limite souvent à refaire à l'identique, ce temps

¹³⁶ Davallon, J. op. cit

¹³⁷ Vinet F. op. cit.

peut se superposer au premier temps -comme nous l'avons dit précédemment- en orientant la reconstruction sur la prévention. Il s'agira d'opter par exemple pour la relocalisation des enjeux, le recalibrage des ouvrages hydrauliques ou de changement d'usage du sol. Quelques cas récents montrent en effet cette volonté d'intégrer une éthique préventive dans ce domaine ¹³⁸. Ces choix, bien qu'allant dans le sens d'une réduction de la vulnérabilité et donc des habitants sont le résultats d'arbitrages où ceux-ci ne sont pas toujours représentés.

Lucien Kroll, architecte qui a développé une pratique axée sur la participation des habitants au projet défend le principe de l'urbanisme de subsidiarité qu'il définit ainsi :

«une organisation du paysage habité où les décisions de base sont prises par la base lorsque celle-ci est capable de les prendre. Et les décisions plus extérieures, plus élaborées, plus conflictuelles sont prises au fur et à mesure, par les niveaux supérieurs d'autorité politique ou technique. » ¹³⁹

Cette position nous paraît intéressante car elle donne la possibilité à l'habitant de décider pour lui-même des éléments -esthétiques ou d'usage- qui l'intéressent en premier lieu. L. Kroll donne l'exemple de la poignée de porte dont le choix de la couleur revient «souverainement» à l'habitant. Mais alors qu'en est-il des décisions intéressantes à la fois le collectif ou les problématiques plus polémiques comme l'attitude face au risque ? Selon les propos de Kroll, ce type de décision reviendrait aux décideurs et aux techniciens, c'est-à-dire aux élus, aux concepteurs et ingénieurs. Il nous semble pourtant que justement, la décision relevant des problématiques du risque, étant donné qu'elle touche l'habiter dans sa dimension de vulnérabilité, légitime la prise en compte de l'habitant en amont des choix d'aménagement. Le processus participatif en aménagement urbain se décline à des degrés différents allant de la simple communication à la co-construction de projet ¹⁴⁰. La multiplicité des termes -consultation, concertation, participation- traduit toutes les nuances de la prise en compte citoyenne. L'échelle de participation de Sherry Arnstein élaborée dans les années 1960 compte huit échelons dont celui de la manipulation au niveau inférieur.

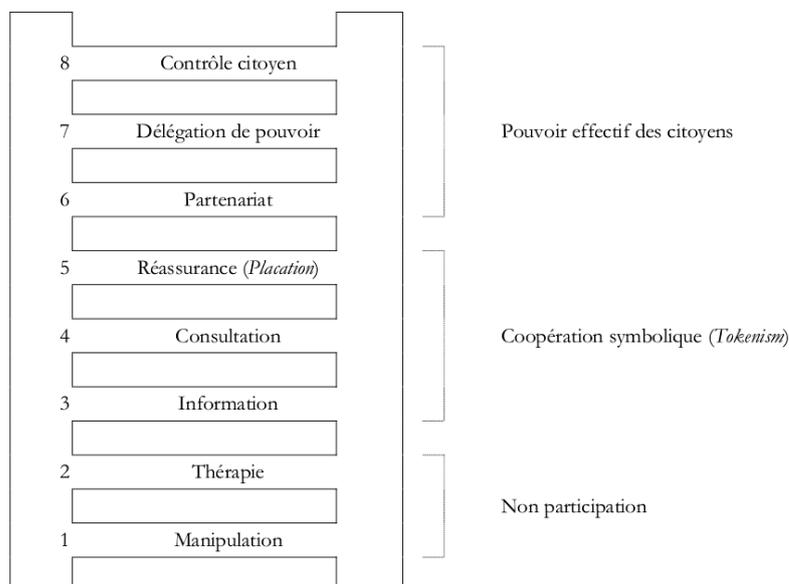


Figure 30

¹³⁸ Vinet F. op. cit

¹³⁹ Atelier Lucien Kroll ; *Bio, psycho, socio 1*, Ecologies urbaines , L'Harmattan, Paris, 1996

¹⁴⁰ Bertonecello, B. cours d'introduction sur la concertation IUAR

Ce schéma montre l'ambiguïté du concept et les réserves de l'auteur vis-à-vis de la pratique.

La participation, plus particulièrement au degré de la concertation, est issue en France des premières mesures concernant le débat public. Cependant, on constate que dans le strict cadre juridique la concertation s'avère beaucoup moins efficace que lorsqu'elle est mise en place dans des contextes de dynamiques de projet par des maîtres d'ouvrages volontaires, prêts à engager les ressources financières nécessaires à la démarche ¹⁴¹.

Si les dispositions législatives donnent des résultats insuffisants dans leur application aux procédures d'aménagement, la démarche se développe au coup par coup en parallèle dans d'autres contextes comme le prouve l'offre importante de bureaux d'études spécialisés dans cette thématique (Les Robins des villes par exemple) , le choix d'en faire la base du projet chez des architectes comme Patrick Bouchain, ou encore le recours de plus en plus fréquents des collectivités territoriales à des principes d'intervention axés sur la concertation.

Qu'ils soient issus d'une démarche partagée portée par les élus ou émanant d'aménageurs ou d'une population sensibilisés à la question du risque et de l'environnement, des démarches positives se développent sur le territoire et répondent à beaucoup d'aspirations des habitants.

Pour reprendre notre réflexion quant à l'«habiter» dans sa dimension sociale s'exprimant par des valeurs partagées projetées sur un même territoire (chap. 1.1.3), nous voyons que sans justifier complètement la démarche participative dans le projet, elle lui donne une certaine cohérence. Le fait de connaître, d'expérimenter, de vivre, d'affectionner bref d'habiter un territoire pour un même groupe dans une communauté de représentations suppose une certaine clairvoyance quant à la vision et aux besoins de ce territoire. Au-delà de cette acuité à penser un même territoire ensemble, il semble qu'en tant qu'usagers du territoire, un groupe d'habitant bénéficie aussi d'une légitimité à penser et formuler des désirs le concernant.

Le tableau qui suit réalise une synthèse des notions abordées en mettant en regard les trois objets clés de notre réflexion -le risque inondation, les aspirations des habitants et les trois composantes de l'«habiter» appliquées au projet -. Nous montrons ainsi comment ils s'articulent et participent des mêmes intentions, des mêmes sensibilités, voire des mêmes engagements.

Dans les deux projets suivants nous verront comment se déclinent selon le contexte et les éléments de programme.

¹⁴¹ Ledoux B. op. cit.

tableau

3.2. Deux exemples de projets intégrant les aspirations des habitants et le risque d'inondation

3.2.1- Le Parc des Ayalades à Marseille

Contexte

Le futur parc des Ayalades fait partie du périmètre d'Euroméditerranée 2 arrêté en 2007 au nord d'Euroméditerranée 1. Le site en bordure du littoral comprend des quartiers délaissés marqués par la présence d'infrastructures industrielles et de transport avec notamment la gare du Canet sur laquelle viendra s'installer le parc.



Figure 31



Figure 32

Le parc de Bougainville situé en partie sud constitue la première tranche du parc et réalisera la liaison avec Euroméditerranée 1. A terme le parc des Ayalades, du nom du ruisseau qui coule à cet endroit, constituera une trame verte de 14 hectares structurante dans les quartiers nord. L'ensemble du site bénéficiera d'une réhabilitation au titre de la rénovation urbaine.¹⁴²

La ville vient d'acter la réalisation du projet des Ayalades tel qu'il a été conçu dans le schéma directeur retenu en 2009 comme élément structurant des quartiers réhabilités dans le périmètre d'Euroméditerranée 2. Parallèlement, suite aux deux phases de concertation concernant le projet du Parc de Bougainville qui ont abouti avec les habitants à la production du cahier des charges, l'esquisse de l'équipe de maîtrise d'œuvre vient d'être rendue conformément aux choix initiaux présentés lors du concours. Celui-ci prévoyait le maintien du ruisseau des Ayalades dans une haute tranchée en béton dimensionné pour réguler la montée soudaine des eaux et pour supporter les crues importantes d'occurrence centennale. L'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours est allée à l'encontre des recommandations en proposant d'ouvrir le ruisseau sur le site, comme il

¹⁴² www.euromediterraneeacte2.fr

était par contre prévu de le faire dans le parc des Ayalades, et de procéder ainsi à sa renaturation. C'est pourquoi, le parc de Bougainville en cours d'étude peut être considéré comme le site pilote de 4 hectares, le modèle, qui sera décliné ensuite dans le futur parc des Ayalades de 14 hectares.

Gestion du risque inondation

Deux facteurs de risque inondation seront pris en compte dans le parc des Ayalades: le débordement du ruisseau et le ruissellement urbain provoqué par des précipitations importantes. La ville de Marseille souhaite se prémunir contre une crue centennale. Le vallon des Ayalades recueille prend sa source sans le massif de l'Etoile et traverse le parc en étant par endroit canalisé au droit des infrastructures (gare du Canet, tunnel du métro, viaduc, voirie). Alors que le projet du parc au nord prévoit une remise à l'air libre complète du ruisseau laissant la place à des inondations des berges ponctuelles (d'une durée d'un ou deux jours), la cote du ruisseau enterré au niveau du parc de Bougainville permet pas de s'abstraire des murs latéraux qui font office de soutènement.



Figure 33

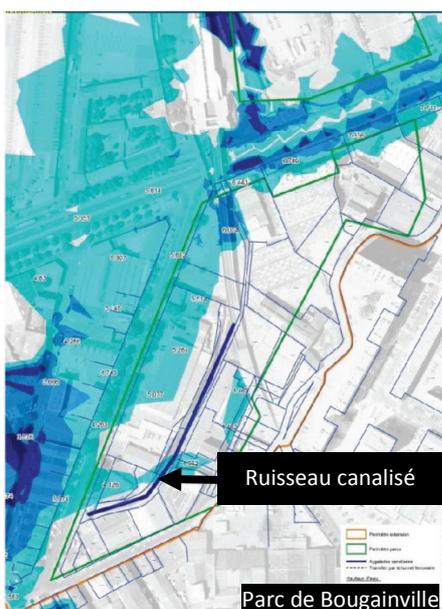


Figure 34



Figure 35

En partie nord les espaces inondables deviendront de nouveaux plans d'eau en période de crues. La figure 33 montre une partie des berges inondées avec des cheminements rasants au bord du ruisseau qui accentuent la proximité de l'eau.

La figure 35 montre l'état actuel du ruisseau sur le site du parc de Bougainville avant réouverture. Les figures 36 à 37 montrent le projet de réouverture et renaturation du ruisseau des Aygaldes dans le parc de Bougainville.

2.2 TRANSFORMER LE CANAL EN RUISSEAU ET RENFORCER LA PRÉSENCE DE L'EAU

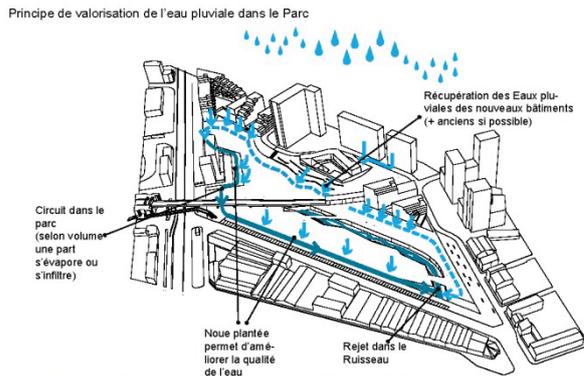


Figure 36

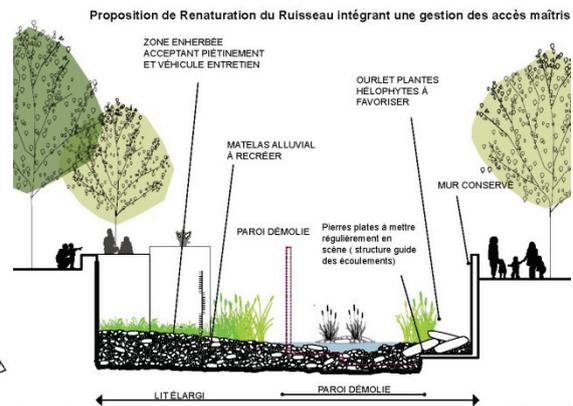


Figure 37

4.3 RETROUVER LE RUISSEAU: UN ENJEU MAJEUR

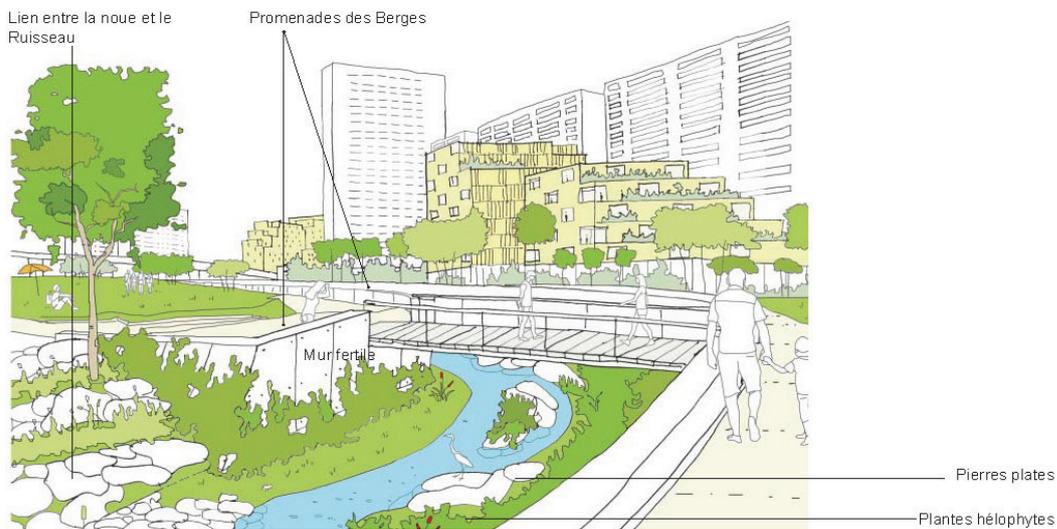


Figure 38

« La condition de bon fonctionnement d'un milieu d'eau courante, sa valeur patrimoniale, tiennent avant tout dans la diversité des éléments qui le structurent. Or, rétablir cette diversité, impose de ménager une certaine marge de liberté au cours d'eau et d'éviter d'influencer définitivement les conditions naturelles de vie.[...] La création du Parc Bougainville représente, à ce titre, une formidable opportunité de démontrer que des opérations de « décorrection », tout au moins partielle, sont possibles en milieu urbain, pour l'Homme et la Nature, puis de

sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux. L'eau est le patrimoine commun de la nation (loi sur l'eau, 1992). » ¹⁴³

Nous voyons que les dispositifs employés tendent vers un espace ouvert naturalisé qui évolue selon la montée de l'eau sans en confisquer la présence, mais au contraire en la rendant accessible physiquement ou visuellement. Les berges seront à terme équipées d'échelles de repères de crues. Cela s'oppose à une structure existante purement fonctionnelle destinée exclusivement à contenir les débordements et qui tend à éloigner les promeneurs (eau inaccessible, paroi béton dissuasives...). Par ailleurs, dans une logique de végétalisation et de fertilisation des sols, l'élargissement du gabarit du lit du ruisseau permet d'accueillir un volume d'eau supérieur et une végétation héliophyte. Le sol devient naturel (fond biogène constitué de galets et graviers) et non plus bétonné, les eaux usées n'y sont plus déversées mais il contribue à une gestion alternatives des eaux pluviales favorisées par une imperméabilisation limitée des sols sur l'ensemble du parc. Ainsi les eaux sont différenciées, recyclées et leur qualité améliorée, ce qui contribue, avec les nouveaux espaces végétalisés à favoriser le développement de la biodiversité. En valorisant le ruisseau et en plantant des espèces locales, le projet met en valeur le patrimoine naturel du site. Le parc est également conçu comme un îlot de fraîcheur, contre la chaleur produite en ville. Au-delà, l'ambition annoncée est de co-construire un espace commun, qui offre des espaces récréatifs diversifiés mais aussi des espaces de nature apaisés, qui soit structurant pour le quartier et qui joue le rôle de lien entre les différents ensembles de logement. La plaine centrale notamment se veut un espace polyvalent permettant la mise en place d'animations sportives, culturelles et festives. Si l'équipe de maîtrise d'œuvre propose des lieux à co-construire durant la phase études, la concertation préalable en deux phases a déjà permis d'aboutir à la définition du programme.



Figure 39

Le processus de concertation mis en place pour le parc de Bougainville

La démarche se veut un processus de co-construction de projet ¹⁴⁴.

La première phase de concertation a débuté en mars 2016 et se déroule en deux temps: d'abord pour les aménagements provisoires et ensuite les aménagements définitifs. Une démarche d'animation est mise en place avec une balade de «diagnostic en marchant», des ateliers et un forum public permettant d'associer plus largement la population.

¹⁴³ Extrait de la note méthodologique de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le concours du Parc de Bougainville en décembre 2016

¹⁴⁴ Présentation du premier atelier phase 2 de la concertation

Le diagnostic réalisé collectivement a permis de faire ressortir un sentiment de manque de vie et d'animation sur l'ensemble du site. Il fait référence à un objectif de lien social partant du principe que le parc doit être un véritable lieu public qui rapprochera et animera les différents secteurs du territoire. Les impressions ont été recueillies sous forme de tableaux par des groupes de travail.

Restitution des travaux en sous-groupes

Espace Quincanor, Bd de Briançon

	Contraintes identifiées	Activités Usages et pratiques	Ambiances perceptions	Liens au(x) quartier(s)	Principaux enjeux
Groupe 1	Ruisseau (protéger la rive)	stationnement	Béton Pollution Circulation = Bruit+++ Difficulté accès piéton		C'est l'occasion de créer du lien social
Groupe 2	Encombrement visuel/ palette Enfermement / grillage Stationnement/ circulation	Station de lavage	A l'abandon Glaucque Bruyant Sentiment d'insécurité	Voiture – lien de passage entre quartier sans arrêts, sans piétons	Apaiser le bruit Espaces de convivialité Gestion du parc
Groupe 3	Manque d'équipements, d'activités		Manque d'équipements collectifs		Equipements Sportifs Verdure Piscine Publique Espace de partage et de jeux pour les enfants
Groupe 4	Circulation des différents usagers piétons (ou ceux ayant laissé leur véhicule à côté)	Zone de parking pour les usagers du métro (gratuite) Sortie de métro Où passent les cyclistes ?	Transit piéton lié à la vie du métro Délabré	Lien avec pistes cyclables des docks ? (du métro au littoral)	Beaucoup d'usagers possibles si bien aménagé et sécurisé
Groupe 5		Foot devant le Nomad' Café Des gens y vivent (ils se passent des choses derrière le mur)	Lieu de passage – gens qui sortent de la station de lavage Pas de vie, des cafés, des centres sociaux	Temps forts périodiques grâce à la présence du Nomad' Café Manque d'équipement public	Pas de lieux de vie centrale Les Crottes : noyau central

Figure 40

En posant le projet comme une co-construction le maître d'ouvrage vise un haut niveau de participation. Effectivement, pour le parc de Bougainville elle démarre au tout début du processus et intervient y compris pour concevoir les aménagements provisoires durant le chantier. Elle est annoncée comme suivie à chaque étape du projet jusqu'à sa réalisation et inclut les habitants comme les personnes souhaitant participer au débat lors des forums ouverts. Si le cadrage semble bien augurer d'un projet réalisé en concertation entre tous, la réussite sera également dépendante des différents arbitrages dans le cas d'avis divergents entre les habitants, la maîtrise d'ouvrage et les concepteurs notamment. A cet égard, les intentions de l'équipe de maîtrise d'œuvre exposées dans l'esquisse donne quelques pistes. Partant du principes d'espaces à usages «réversibles» et «dédiés». Les paysagistes proposent, pour ces derniers, d'en définir les contour spatialement en cohérence avec leur projet, pour en décider ensuite de leur nature collectivement avec les usagers.

Finalement, les projets de parc des Aygalades et de Bougainville, dans un objectif de structuration et de cohésion des quartier autour d'un lieu de nature mettent en place des dispositifs tendant à renaturer le paysage urbain en même temps que multiplier les usages pour les habitants. Partant de la contrainte de l'inondation par les crues engendrées par des pluies torrentielles, la résolution du problèmes des flux par l'élargissement du lit implique une renaturation du ruisseau, s'inscrivant dans une démarche durable revendiquée par la maîtrise d'œuvre. Le sol devient en effet fertile, la végétation et la faune peuvent s'y installer sur ses berges et les usagers se promener sur ses rives. D'une certaine façon c'est un patrimoine naturel, le ruisseau qui est révélé dans sa matérialité et ses mouvements. C'est également un projet co-construit depuis sa préfiguration par la concertation aboutissant au programme, et par le suivi des études impliquant les habitants dans la définition des activités à installer.

3.2.1- Les aménagements littoraux à La Rochelle

Contexte

La tempête Xynthia en 2010 a amené les communes du littoral charentais à se questionner sur les ouvrages de protection qui a aboutit au Plan Dignes. Dans ce cadre, la ville de La Rochelle est entrée dans une phase de chantiers en divers lieux où la problématique de mise en sécurité par la gestion de la montée des eaux s'accompagne d'une réflexion sur le paysage urbain, les usages et une certaine culture du risque. Parmi ceux-là, le premier programme d'aménagement réalisé à La Rochelle, le protection du Gabut, est évalué à 10,5 millions d'euros et s'inscrit dans un PAPI prévu entre 2012 et 2017 et financé par l'Etat (40%), la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (20%), le département (20%) et la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Gestion du risque inondation

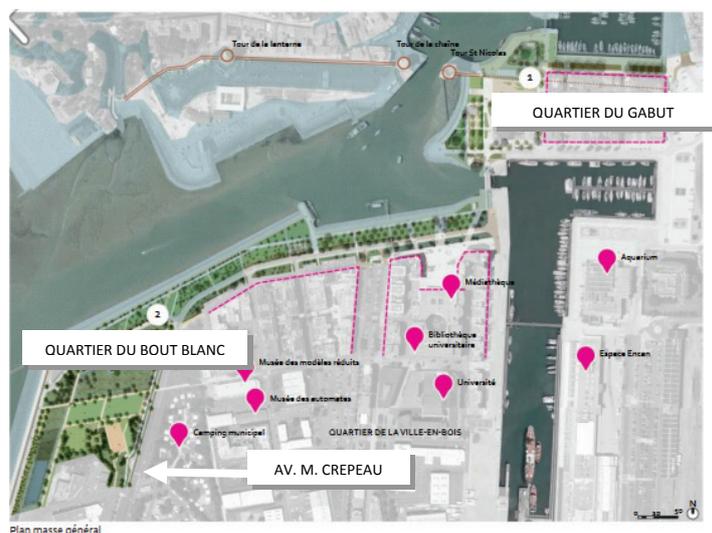


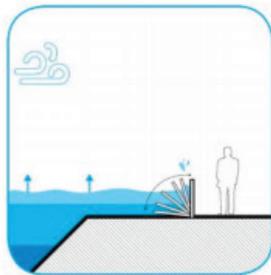
Figure 41

Comme pour le projet du parc des Aygalades, une acceptation de la présence de l'eau avec des zones inondables dédiées constitue une réponse pragmatique au phénomène répété de la montée des eaux. La ville parle de « zones partiellement submersibles » pour « cultiver la mémoire du risque »¹⁴⁵.

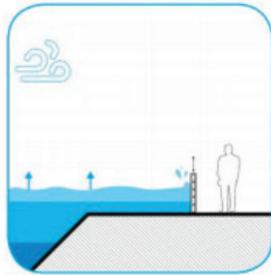
D'abord, les éléments de projets se déclinent non plus comme des ouvrages techniques imposants comme les anciennes digues destinées à la fonction de retenue de l'eau, mais comme des éléments intégrés au paysage urbain, à son échelle et n'ayant plus ce rapport univoque de contrôle. Ici l'utilisation variée de batardeaux. Ils sont mis en place en remplacement de l'écluse et aux intersections de l'avenue surélevée où ils seront intégrés à la voirie et quasiment invisibles. En cas d'alerte, le dispositif nécessitera huit heures et quatre personnes pour les relever. Sur les quais du port dans le quartier du Gabut, un aménagement en contrebas laisse l'eau arriver jusqu'à une certaine hauteur tandis que des installations plus en recul permettent un dispositif plus léger en cas de submersion. Cette distance laisse place au mouvement naturel de l'eau dans une certaine épaisseur autour de la rive alors qu'à l'arrière l'ancienne digue est remplacée par un banc de pierre de 40cm de hauteur qui longe une promenade. Le banc continu équipé d'adossoirs de la même

¹⁴⁵ Source www.aqui.fr, site d'information en ligne de l'actualité en Aquitaine

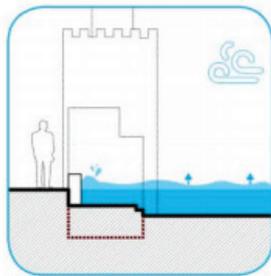
hauteur qui lorsqu'ils sont relevés font également office de batardeaux forme une barrière de 80cm en cas de submersion.



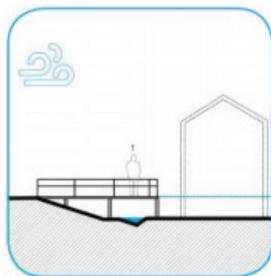
Principe des clapets amovibles encastrés



Principe des batardeaux amovibles



Principe des ouvrages fixes (rempart)



Réactiver la mémoire du risque

Figure 42



Le parvis du Gabut au pied de la Tour Saint Nicolas + exhaussement du rempart historique (situation calme et simulation de submersion au niveau Xynthia +20).

Figure 43

Au Bout Blanc situé à l'avant-port de la Rochelle à l'ouest du Gabut, des zones naturelles sont valorisées. L'ancien marais du parc de Bouc Blanc est ramené à sa fonction de zone tampon, et intégré à un jardin botanique présentant des espèces littorales endémiques. Le long du chenal, un pâturage urbain accueillera également quelques moutons.



Le parc de la mémoire au Bout Blanc, sensibilisation du public au risque d'inondation

Figure 40

Ces aménagements sont pour la commune l'occasion d'engager une réflexion sur l'espace public dont les quais et les ouvrages maritimes. La démarche adoptée par les paysagistes vise à intégrer in-situ les ouvrages de protection au mobilier urbain, au revêtement de sol, afin de rendre le dispositif rapidement efficient en cas d'alerte d'inondation. Ils répondent également à une volonté de la commune de mettre en avant le paysage et le patrimoine singulier du port de la Rochelle en étant attentif aux usages. A cet égard, la prise en compte des activités touristique a imposé une pose au chantier durant la période estivale.

La mémoire du risque

De la même façon que le choix de secteurs inondables, la ville a décidé d'accompagner le début de la concertation sur le PAPI avec une opération de land-art, «les arbres bleus» pour entretenir la mémoire du risque. L'opération initiée en 2014 a été répétée cette année en 2017 car « le lait de chaux utilisé s'efface avec le temps, les intempéries, comme la mémoire »¹⁴⁶. Les rochelais ont été invités à peindre les troncs d'arbres jusqu'à la cote de février 2010 lors de la tempête Xynthia¹⁴⁷. En effet, Le seuil retenu par le PAPI reprend cette côte à laquelle sont ajoutés, par précaution, vingt centimètres ce qui explique les deux bandes peintes en bleu sur les arbres.



Figure 44

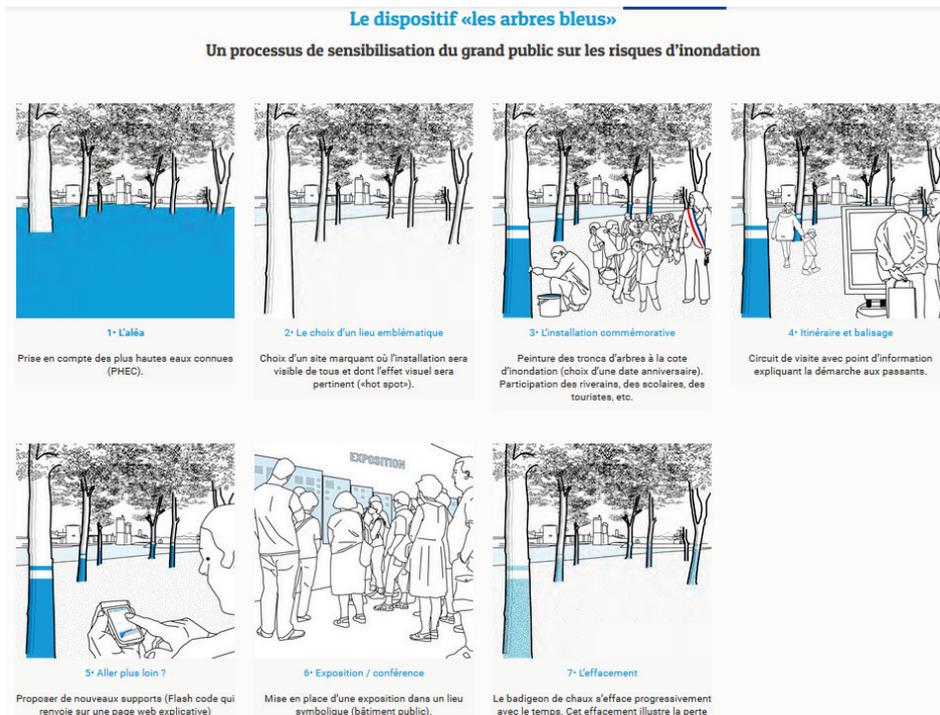


Figure 45

¹⁴⁶ Source : www.sudouest.fr

¹⁴⁷ Source : www.france3-regions.fr (article de 2014)

Le dispositif des «arbres bleus» imaginé par l'ONG Bleu versant est une démarche reproductible qui vise trois objectifs ¹⁴⁸ :

- Sensibiliser le grand public aux risques de submersion et à la réduction des risques
- Arriver à une adaptation des populations aux risques
- Résilience des populations

L'ONG Bleu versant la définit comme « un processus d'accompagnement des collectivités soumises au risque d'inondation, notamment dans la mise en place d'un dispositif de sensibilisation du grand public. Ce procédé simple et peu coûteux dans sa mise en œuvre est un outil de sensibilisation de tous les publics et permet la matérialisation in situ des hauteurs d'eau engendrées par les crues ou les submersions marines (les plus hautes eaux connues / PHEC). La démarche vient renforcer l'installation des repères de crue et lasses de mer dans les territoires soumis au risque inondation. »

Dans un contexte marqué par un événement climatique ayant engendré des inondations relativement marquantes pour une population, la ville de la Rochelle mène par le moyen du PAPI une série d'aménagements dans sa zone portuaire. Dans un objectif prioritairement sécuritaire, ils tendent néanmoins à permettre un certain degré d'inondabilité tandis que dans le même temps sont mises en place des interventions artistiques sur le paysage rappelant la mémoire des anciennes crues. Les aménagements respectent le contexte patrimonial architectural et paysager du site, leur dimension fonctionnelle de mobilier urbain l'emporte sur leur fonction technique de retenue d'eau.

¹⁴⁸ Source : www.cpa-lathus.asso.fr

CONCLUSION :

Si la connaissance des aléas et la gestion globale du risque d'inondation concernent l'échelle macro (bassin versant), des solutions d'aménagement locales peuvent s'y inscrire à moindre échelle dans une logique adaptative, qualitative et concertée.

L'articulation des échelles dans la prise en compte du risque d'inondation est nécessaire et se réalise dans l'élaboration du projet sous différentes formes. Les projets aboutis en matière d'intégration du risque présentent des qualités de «marqueur» de risque mais répondent également à une demande sociale que nous avons traduite en aspirations. Nous avons expliqué le contexte qui prévaut à la nature de ces différentes aspirations, dont le changement climatique, en tant que facteur aggravant des risques, est une composante majeure. Le projet répondant premièrement à la gestion du risque et donc à une certaine aspiration à la sécurité dispose par ailleurs d'une palette de moyens pour agencer l'espace concerné. Ces moyens se traduisent dans l'expression de l'échelle, du temps et de l'aspect social des projets. Ils font référence en cela à la notion d'«habiter» lui étant intimement liée. L'acte de bâtir, l'expérience du temps long de l'«habiter» et la formation de représentations collectives, sont des qualités qui se retrouvent dans le projet exprimées de manière particulière en territoire à risque d'inondation.

A cet égard, la conception paysagère des espaces et l'utilisation de l'eau constituent autant de réponses à la gestion du ruissellement et des crues qu'à la création des ambiances, l'eau étant à la fois une source d'aménité et une manifestation des cycles naturels. La culture du risque, comme valorisation des expériences et du patrimoine et générateur de lien social entre les habitants est un projet en soi qui vise à mieux prévenir les périodes de catastrophes par leur évocation au long cours, qu'elle se développe sur des démarches longues ou qu'elle fasse l'objet d'actions événementielles.

Enfin, la prise en compte de la population dans le projet en tant qu'usager mais aussi en tant que porteur de représentations partagées par une communauté prise dans l'«habiter» dans toutes ses dimensions est nécessaire, non plus pour simplement faire accepter le risque, mais pour définir la nature du marqueur du risque composant le projet.

Les concepteurs et plus largement les acteurs de l'aménagement ont tout intérêt à considérer le risque comme une ressource territoriale pour produire des projets qui répondent simultanément à l'aspect sécuritaire, à la valorisation d'un patrimoine, naturel et paysager, par des dispositifs plus légers et par conséquent un risque mieux accepté car révélé et source d'animation sur le territoire.

Nous avons aussi observé que la réalisation des projets, et chez ceux prévoyant des zones inondables en particulier, nécessite des emprises spatiales dédiées. En effet, qu'il s'agisse de former des plans d'eaux lors de crues ou de prévoir des systèmes de contention plus légers en recul des limites inondables, les aménagements nécessiteront des espaces temporairement en eau, voire des espaces ou des ouvrages de circulation ou de franchissement supplémentaires. Ceci présente un obstacle en contexte urbain où l'espace est compté, sauf à donner une destination à ces espaces où à les inclure dans des projets d'équipement. A ce titre les parcs urbains constituent un modèle et répondent par là même aux besoins des usagers d'un quartier. La gestion plus souple de l'eau et de ses mouvements se trouve ainsi intégrée dans une démarche plus large qui prévoit des espaces de nature végétalisés contribuant à atténuer la chaleur, le développement de la biodiversité, une gestion extensive des espaces plantés et globalement un cadre de vie plus agréable.

Aussi, au cours de notre réflexion et surtout au moment d'analyser ces projets, leur rapport avec le développement durable a émergé de façon relativement évidente. Etant donné l'ampleur de la littérature se rapportant à cette notion - concept trop englobant et ayant de multiples définitions ¹⁴⁹ - et en même temps la volonté de ne pas s'enfermer dans une grille d'analyse, nous avons préféré nous en abstraire, sauf pour les notions de résilience et de mitigation particulièrement adaptées à la problématique du risque. Néanmoins, la distinction et la coexistence des échelles du global et du local dans la démarche durable ¹⁵⁰ est également entrée fortement en résonance avec notre problématique. En effet, notre schéma d'introduction par exemple pourrait tout à fait s'appliquer au développement durable. Les flèches noires de la figure 1 représentant les processus à combattre (augmentation des GES, du risque, des effets climatiques) et la figure 2 les objectifs à atteindre (limitation des GES, amélioration du cadre de vie, diminution du risque, participation citoyenne ...). Ces deux dimensions se rapportent également à deux aspects de notre problématiques : l'origine des aspirations de la population issues d'un constat à l'échelle mondiale et dans un contexte de globalisation de l'information et des idées, le projet lui, serait sa mise en place à l'échelle locale dans la déclinaison des solutions applicables au territoire prenant en compte toute sa complexité.

¹⁴⁹ Citons l'une d'elles issue du Rapport Brundtland de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (1987) : « le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »

¹⁵⁰ «Think global act local» est un principe qu'on associe au développement durable. La phrase est attribué à René Dubos qui l'aurait prononcée durant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement en 1972. L'article de Boutauda et Brodhagb *Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux* se demande par exemple si il «convient-il ou non d'adopter une forme similaire du développement durable quel que soit le positionnement des territoires locaux dans la problématique globale ?», ce qui questionne aussi notre sujet dans le contexte du risque.

TABLE DES FIGURES :

- Figure 1 :** Schéma explicatif -situation constatée et problématique
- Figure 2:** Schéma explicatif -situation souhaitable et rôle du proje
- Figure 3 :** Peinture d'Andrew Weyth. *Le monde de Christina* (1948) Tempera sur bois, 81,9 × 121,3 cm, Museum of Modern Art, New York
- Figure 4:** Schéma *D'un paradigme à l'autre* tiré de Quenault B. cf. bibliographie
- Figure 5 :** Infographie *Le jour du dépassement* source AFP et Global Office Network
- Figure 6 :** Page du site internet d'Airparif , www.airparif.asso.fr/rif.asso.fr
- Figure 7:** Graphique d'évolution de la température moyenne à la surface du globe d'après les données du Centre National de Données climatologiques
- Figure 8:** Site internet de MétéoFrance , rapport annuel www.meteofrance.fr/publications
- Figure 9:** Page du site internet Planettoscope (www.planettoscope.com) recensant en temps réel les statistiques mondiales sur un nombre d'indicateurs variés
- Figure 10 :** Schéma du modèle TEB ("Town Energy Balance" en anglais), (Masson 2000) a été développé pour calculer les échanges d'énergie et d'eau entre les villes et l'atmosphère - www.umr-cnrm.fr/spip.php?article199
- Figure 11:** Photographie de la grotte Chauvet, ©Jeff Pachoud/AFP
- Figure 12:** Chaïm Soutine, *Les Maisons*, vers 1921, huile sur toile (92 × 58 cm), musée de l'Orangerie, Paris.
- Figure 13:** Schéma définissant le risque inondation, source : www.prim.net
- Figure 14:** Carte des zones inondées à Tours en juin 1856 Source archives municipales de Tours
- Figure 15:** Peinture, *Brèche de la levée de Saint-Pryvé après la crue de 1856* Source archives municipales de Tours
- Figure 16:** Carte des PAPI et PSR en cours en 2016 Source Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Figure 17:** Schéma du bassin versant de l'Ubaye Source agence de l'eau/DREAL PACA
- Figure 18:** Pages du site Géorisques - www.georisques.gouv.fr
- Figure 19 et 20** Photographies de maisons flottantes à Amsterdam Source www.lemonde.fr
- Figure 21:** Photographie de la maison Hind House, John Pardey architecte - www.johnpardeyarchitects.com/

- Figure 22:** Photographie de la maison Hind House, John Pardey architecte, vue prise durant une crue - www.johnpardeyarchitects.com/
- Figure 23:** Vue d'un ouvrage de protection contre les crues inondable servant de lieu de culture - amphithéâtre de l'Orb cité dans *Une politique du « vivre avec » un fleuve et ses débordements* cf. bibliographie - Source www.google.fr
- Figure 24 à 27:** Photographies de *Jour inondable, Exploration poétique du risque d'inondation*, intervention du collectif La folie kilomètre pour l'atelier Loire à Tours - installations éphémères telle que la matérialisation des zones inondables au sol - www.lafoliekilometre.org
- Figure 28 et 29:** Photographies de *Quiétude*, installation urbaine sur le Rhône/Lyon commandée par la DREAL et le ministère de l'environnement en 2009, réalisé par Rival - <http://www.archizip.com>
- Figure 30:** Schéma de l'échelle de la participation réalisée par la sociologue américaine Sherry R. Arnstein en 1969
- Figure 31:** Vue satellite de l'emprise du projet Euroméditerranée 2 avec les différents sites de projet dont le parc des Ayalades - www.euromediterraneeacte2.fr
- Figure 32:** Plan masse du rendu du concours pour le plan guide du parc des Ayalades - www.euromediterraneeacte2.fr
- Figure 33:** Vue perspective sur le ruisseau des Ayalades en période de crue - www.euromediterraneeacte2.fr
- Figure 34:** Carte des zones inondables en l'état actuel, en nuance de bleu la hauteur des eaux - www.euromediterraneeacte2.fr
- Figure 36 à 38:** Extrait de la notice conçue par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le concours de par de Bougainville en décembre 2016
- Figure 39:** Présentation générale de la démarche présentée au début de la concertation phase1 - www.euromediterraneeacte2.fr
- Figure 40:** Tableaux de diagnostic produits par les groupes de participants aux ateliers de concertation phase 1
- Figure 37 à 40:** Documents graphiques (plan masse, coupes et vues perspectives) du projet de réaménagement des quartiers du Gabut et du Bout Blanc réalisés par l'équipe de paysagiste Atelier de Paysage Landscape
- Figure 44:** Photographie du projet réalisé du dispositif des «arbres bleus» développé par l'ONG Bleu versant
- Figure 45:** Schémas de principe du dispositif des «arbres bleus» développé par l'ONG Bleu versant comme modèle à décliner sur des territoires inondés

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages

Atelier Lucien Kroll, *Bio, psycho, socio 1*, Ecologies urbaines , L'Harmattan, Paris, 1996

Bachelard G. (1957). *La poétique de l'espace*. Paris: Presses universitaires de France

Bech U. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité – Champs Essais*, Flammarion

Bonnet F. (dir.), *Atout Risques. Des territoires exposés se réinventent*, Editions Parenthèses, 2016

Bourdieu P. (2016). *La distinction: critique sociale du jugement*. Minit.

Chombart de Lauwe PH., 1971, *Pour une sociologie des aspirations. Eléments pour des perspectives nouvelles en Sciences Humaines*, Paris, Denoël et *Transformations De l'Environnement, Des Aspirations Et Des Valeurs / Par Paul-Henry Chombart De Lauwe Et Agnès Losonczy, Teolinda Bolivar, Stepan Nowakowski. etc.* Éditions du Centre national de la recherche scientifique (Paris), 1976

Davallon J. Introduction. In: *Culture & Musées*, n°1. *Nouveaux regards sur le patrimoine* (sous la direction de Jean Davallon) pp. 13-18, 2003

Di Meo G. (1998). *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, coll. *Fac Géographie*, 320p.

Gemenne F. *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, 2009

Glou E., Pecqueur B. (dir.), *Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », 2016, 295 p

Gralepois, M. *Face aux risques d'inondation*. Presses de la Rue d'Ulm, 2012

Gumuchian H. et Pecqueur B.. *La ressource territoriale*, Economica, , 2007

Heidegger M. (1958). *Bâtir habiter penser. Essais et conférences*, 170-193

Ledoux B. *La gestion du risque inondation*. Tec & doc, 2006

Lussault M. (2007). *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain* (Vol. 363). Paris: Seuil

McNeill J. R., & Beauprand P. *Du nouveau sous le soleil: une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*. Champ Vallon, 2010

Moles A. et Rohmer, E. *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1977

November V., Penelas M. et Viot P., *Habiter les territoires à risques* – Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011, 252 pages.

Quenault B., *La dialectique vulnérabilité/adaptation des villes au changement climatique comme potentiel destructeur/créateur : quelles perspectives pour un développement urbain durable ?* dans Forest J. et Abdalilah H. (dir.), *Quand l'innovation fait la ville durable*, Presses Polytechniques Unoversitaires Romandes, 2015, 19-44

Rudolf F., *Les villes à la croisée des stratégies globales et locales des enjeux climatiques*. Presses de l'Université Laval, 2016

Scarwell HJ. et Laganier R., *Risques d'inondation et aménagement durable des territoires* – Presses universitaires du Septentrion, 2014, 240 pages.

Stock M. dans Lazzarotti Olivier et al. (2012), *Habiter. Vers un nouveau concept ?* Paris, Armand Colin (pp. 59-78)

Stock M., *Théorie de l'habiter. Questionnements*. Paquot T., Lussault M. & Younès Ch. *Habiter, le propre de l'humain.*, La Découverte, pp.103-125, 2007.

Vinet F., *Le risque inondation. Diagnostic et gestion*, Collection Science du Risque et du Danger (SRD), série Innovations, Edition Tec et Doc Lavoisier, 2010

Documentations spécialisées

CERTU - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, *De la qualité de vie au diagnostic urbain : vers une nouvelle méthode d'évaluation*, 2006, 128p

CERTU, *30 fiches pour mieux intégrer les risques dans l'aménagement. Les rapports d'étude*. MEDDAT. 2009, 118p

OCDE rapport Les conséquences, D. L. I. Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 (chapitre. «Facteurs de modification de l'environnement»)

Revue (électroniques et papier), actes, études, articles

Arnaud A., *La prise en compte des risques naturels dans la planification territoriale en France : une compétence partagée pour une efficacité discutée*, article rédigé dans le cadre du laboratoire CIRTA-LIEU (Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme) d'Aix-Marseille

Arnaud, A. *Valorisation de l'information dédiée aux événements de territoires à risque. Une application cartographique et géovisualisation de la couronne grenobloise*. Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2009

- Botea B. et Rojon S. *Introduction , Parcours anthropologiques* [En ligne], 10 | 2015
- Boutaud A., Brodhag C. *Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux* , Natures Sciences Sociétés (Vol. 14), p. 154-162, 2006/2
- Breviglieri M. *L'espace habité que réclame l'assurance intime de pouvoir: Un essai d'approfondissement sociologique de l'anthropologie capacitaire de Paul Ricoeur*. Études Ricoeuriennes/Ricoeur Studies, 3(1), 2012
- Dauphiné A., & Provitolo D., La résilience: un concept pour la gestion des risques. In *Annales de géographie* (No. 2, pp. 115-125), Armand Colin, 2007
- Davallon J., Introduction. In: Culture & Musées, n°1. *Nouveaux regards sur le patrimoine* (sous la direction de Jean Davallon) pp. 13-18, 2003
- Degardin F., Gaide P-A. et Noyelle J., 2001, *Prise en compte des risques par la valorisation des zones inondables en ville* . Risque et territoire, colloque international, Atelier gestion des risques territorialisés, 16-18 mai 2001
- Dourens C., *La question des inondations: le prisme des sciences sociales*. CERPE, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DRAST), 2003
- Faure A., Glassey O. et Leresche JP., *Démocratie participative et démocratie différentielle* , Métropoles [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 09 juillet 2010, consulté le 16 août 2017. URL : <http://metropoles.revues.org/4173>
- Godard O., *Le développement durable. Projets et recompositions par les échelles territoriales*. Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, Institut de la décentralisation, 1997
- Herouard F. *Habiter, Etre, bien-être : éléments de méthode pour une investigation auprès des habitants*, UMR 7544 LOUEST, <http://eso.cnrs.fr>
- Jouve B., Linossier R., Zepf M., (dir.), *Renouvellement urbain et technologies de l'information et de la communication : analyse comparée de Lyon et Montréal*, FORMéquip, ENTPE, Vaux-en-Velin et Jouve, B., (2006), *L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement* , *Géographie, Economie et Société*, n° 8, 2003
- Kermish C. , *Vers une définition multidimensionnelle du risque*. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 2012
- Landel PA., *Invention de patrimoines et construction des territoires*, Actes du colloque «Ressource territoriale», Le Pradel, Mirabel, 2004, 11 p
- Lemoine A., *Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie* , L'Espace géographique 2006/2 (Tome 35), p115-132
- Locatelli M. *L'eau et le risque : une nouvelle approche pour vivre les territoires*. Mémoire de Master II - Sciences de l'Homme et Société, 2014

Meunier F., & Buffat M., *La programmation urbaine, entre projet politique et projet urbain*, <http://www.metropolitiques.eu>

November V., *Le risque comme objet géographique*. Cahiers de géographie du Québec, 50(141), 289-296, 2006

November, V. Risques naturels et croissance urbaine: réflexion théorique sur la nature et le rôle du risque dans l'espace urbain. *Revue de géographie alpine*, 82(ESPRI-ARTICLE-2009-005), 113-123, 1994

Richard-Ferroudji, A., Dupont, N., Durand, S. et Grelot, F., *Une politique du vivre avec un fleuve et ses débordements*, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement

Rufat S., *L'estimation de la vulnérabilité urbaine, un outil pour la gestion du risque. Approche à partir du cas de l'agglomération lyonnaise*. Géocarrefour, 82(1-2), 2007

Srir M. & Berezowska-Azzag E., Le concept de « corridors écologiques » en milieu urbain : enjeux et contraintes d'une approche de requalification environnementale: Les exemples de renaturation de l'Oued El Harrach (Alger) et du Ruisseau des Ayalades (Marseille). *Méditerranée*, 123,(2), 2014

Tricot A., *La prévention des risques d'inondation en France : entre approche normative de l'état et expériences locales des cours d'eau*. Environnement Urbain / Urban Environment, vol. 2, 2008, p. 123-133.2008

Vassart S., « Habiter », Pensée plurielle 2006/2 (no 12), p. 9-19. DOI 10.3917/pp.012.09

webographie

www.airparif.asso.fr

www.aqui.fr

www.amf.asso.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr

www.dictionnaire-environnement.com

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.footprintnetwork.org

www.huffingtonpost.fr

www.lemonde.fr

www.meteofrance.fr/publications

www.wwwf.fr